



HAL
open science

**ENQUÊTE NATIONALE SUR LES VIOLENCES
ENVERS LES FEMMES EN FRANCE A L'ÎLE DE LA
RÉUNION ENVEFF-RÉUNION. Rapport de l'enquête
qualitative Enveff-Réunion**

Dolorès Pourette

► **To cite this version:**

Dolorès Pourette. ENQUÊTE NATIONALE SUR LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES EN FRANCE A L'ÎLE DE LA RÉUNION ENVEFF-RÉUNION. Rapport de l'enquête qualitative Enveff-Réunion. INED. 2005. hal-04484020

HAL Id: hal-04484020

<https://hal.science/hal-04484020>

Submitted on 29 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



I N E D

ENQUÊTE NATIONALE SUR LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

EN FRANCE A L'ÎLE DE LA RÉUNION

ENVEFF-RÉUNION

Rapport de l'enquête qualitative

Enveff-Réunion

Dolorès POURETTE

Novembre 2004

INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES
133 Boulevard Davout, 75 980 PARIS CEDEX 20
tel. 01 56 06 20 00, fax. 01 56 06 21 99

**ENQUÊTE NATIONALE SUR LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES
EN FRANCE A L'ÎLE DE LA RÉUNION
ENVEFF-RÉUNION**

Equipe de recherche Enveff-Réunion

Maryse JASPARD, Responsable de l'enquête Enveff (Institut de Démographie de l'Université Paris I - Institut National d'Études Démographiques)

Isabelle WIDMER, Responsable de l'enquête quantitative Enveff-Réunion (Université Aix-Marseille I - Institut National d'Études Démographiques)

Dolorès POURETTE, Responsable de l'enquête qualitative Enveff-Réunion (Institut National d'Études Démographiques - Laboratoire d'anthropologie sociale)

Christine CATTEAU, Coordinatrice locale (Drass Réunion)

Nous remercions pour leur collaboration à la réalisation de cette étude :

Émilie NARTZ (Drass Réunion)

Christine JOSSET (Fédération régionale solidarité violences Réunion)

Frédérique LEBON (Délégation régionale aux droits des femmes)

Josiane BRETON (Commission départementale de lutte contre les violences – Drass Réunion)

Thérèse BAILLIF (Présidente de l'Association des maisons de la famille de la Réunion – AMAFAR)

Anise PANECHOU (AMAFAR)

Michèle ANDRÉ (Caisse d'allocations familiales Réunion)

Marie-Claude BÉNARD (Drass Réunion)

Marie-Claude LÉONARD (Agence départementale d'insertion)

Madame MALET (directrice du CHRS « SOS Détresse » à Saint-Pierre)

Ginette RAMASSAMY (Mairie du Port)

Laurence POURCHEZ (anthropologue, Université de La Réunion)

Reine-Marie PAYET-VENIN (anthropologue, CIATS)

Marianne ASSINGUE

Geneviève PLANCHAT-BRAVAIS

Nous remercions également toutes les femmes qui ont participé à cette recherche.

SOMMAIRE

Introduction	5
I. La perception des violences	13
La « femme battue ».....	14
Les violences dans l'espace public et au travail	16
Les violences éducatives	18
II. Des relations entre hommes et femmes en évolution	21
Une éducation différenciée.....	22
Rôles féminins et masculins dans le couple	24
La place des femmes remise en question	28
III. La sexualité : attentes et désirs au féminin	33
L'éducation à la sexualité.....	33
Du premier rapport à une sexualité épanouie	34
Les violences sexuelles dans le cadre conjugal	37
Communication et sexualité	41
Sexualité, maternité, contraception.....	43
IV. Des femmes victimes de violences.....	48
Les violences conjugales	48
Les violences sexuelles	54
Les violences dans la famille.....	54
La difficulté de parler des violences subies.....	57
La reproduction sociale des comportements de violences	63
Les recours.....	65
V. Conclusion.....	70
Références bibliographiques	73

Introduction

Le phénomène des violences envers les femmes à La Réunion est peu documenté. Seuls quelques études et rapports, non publiés, abordent certains des aspects du phénomène, d'un point de vue psychologique, institutionnel ou juridique principalement : les violences sexuelles¹, les violences conjugales², l'identification des structures soutenant les femmes victimes de violences et de leurs besoins³. Par ailleurs, les rares études portant sur les relations entre hommes et femmes et les rapports sociaux de sexe ne proposent pas de réflexion sur le phénomène de violences à l'encontre des femmes. Enfin, la violence est davantage appréhendée en terme de délinquance et de criminalité dans l'espace public qu'en terme de relations interpersonnelles⁴.

L'enquête Enveff-Réunion, Enquête sur les violences envers les femmes en France à l'île de La Réunion, est la première enquête d'envergure sur le phénomène des violences à l'égard des femmes. Elle a été réalisée dans la continuité de l'enquête Enveff en métropole et selon le même protocole. Cependant, outre l'enquête quantitative qui permet de quantifier pour la première fois les violences que connaissent les femmes, à l'âge adulte, dans leurs différents cadres de vie (famille, travail, lieux collectifs), et ce quels que soient le (les) auteur(e)s des violences, l'enquête Enveff-Réunion comprend un volet qualitatif.

¹ Association Réunionnaise de Criminologie, « Violences sexuelles à la Réunion », Etudes et Documents n° 4, 1987 ; Couchot-Mongin Marie, « Contribution au savoir sur l'inceste à la Réunion : approches et réalités », DEA de géographie, Université de La Réunion, 2000 ; Payet Geneviève, « Devenir femme après l'inceste : La Réunion », in Staudacher-Valliamée Gillette, *La femme et les sociétés pluriculturelles de l'Océan Indien*, SEDES, 2002, pp. 391-396.

² Margotin-Herouart Françoise, « Jalousie et violences conjugales. Témoignages de quelques femmes réunionnaises », DEA d'Anthropologie, Université de La Réunion, 1999.

³ Lowinsky Doris, Ramiamanana Monique, « Femmes victimes de violence à La Réunion. Etat des lieux, identification des besoins », Saint-Denis, CREAMI, décembre 1995.

L'enquête qualitative Enveff-Réunion se situe dans le prolongement de l'enquête quantitative Enveff-Réunion⁵ réalisée en 2002 sous la responsabilité scientifique d'Isabelle Widmer (Université d'Aix-Marseille I, collaboratrice de l' « Unité démographie, genre et sociétés » à l'INED) et coordonnée par Maryse Jaspard, responsable nationale de l'enquête Enveff.

Objectifs

Dans toutes les sociétés, les femmes et les hommes ont des places et des rôles sociaux distincts, qui sont structurés par les rapports sociaux de sexe. Ces rapports se caractérisent par une dissymétrie en faveur du masculin, qui favorise les comportements masculins de violences à l'encontre des femmes (d'ordre verbal, physique, sexuel, moral ou psychologique)⁶. Ces rapports sociaux de sexe se combinent à d'autres types de rapports sociaux (de classe, de race...) qui influent également sur les relations entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, si cette étude porte sur les violences envers les femmes, elle n'occulte pas les violences dont les femmes peuvent se rendre responsables, à l'égard d'autres femmes, à l'égard des hommes et à l'égard des enfants⁷.

Afin de comprendre la manière dont les rapports sociaux de sexe entre hommes et femmes sont perçus et vécus par les femmes réunionnaises, il nous a semblé important de compléter les résultats de l'enquête quantitative Enveff-Réunion par une enquête qualitative. Cette enquête permet d'apporter un éclairage sur la manière dont les femmes perçoivent et vivent leurs relations aux hommes, les relations de couple, la sexualité et les places et les rôles dévolus aux femmes et aux hommes dans le couple, la famille et la société.

Cette enquête qualitative avait pour objet de réaliser des entretiens approfondis (de type « récits de vie ») avec des femmes réunionnaises de différents milieux socio-

⁴ Thiebaut Évelyne, « La violence à l'île de la Réunion : criminalité et interculturalité créole », thèse de médecine, Grenoble, 1982 ; Rémy Bernard, *La délinquance à La Réunion, approche géographique dans un espace insulaire*, Paris, L'Harmattan, 2000.

⁵ Widmer Isabelle, « Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France à l'île de La Réunion, Enveff-Réunion », Rapport final, INED, décembre 2003.

⁶ Hanmer, 1977.

⁷ Dauphin Cécile, Farge Arlette (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997.

économiques et de différentes classes d'âge, afin d'appréhender la manière dont elles perçoivent les violences faites aux femmes, les relations entre hommes et femmes, la place des femmes dans le couple, la famille et la société.

Réalisée selon la méthode ethnographique, méthode de recueil de données propre à l'anthropologie et à l'ethnologie, l'objectif de cette enquête qualitative est de donner un éclairage anthropologique à certains des résultats de l'enquête quantitative, d'apporter une meilleure compréhension des phénomènes mis au jour par les données statistiques. Loin de prétendre constituer une recherche anthropologique en tant que telle, qui aurait nécessité une présence sur le terrain bien plus longue et une analyse bien plus approfondie, cette enquête a pour ambition d'approfondir quelques-uns des aspects mis en évidence par le volet quantitatif à partir des discours et du vécu d'une trentaine de femmes réunionnaises.

L'enquête ethnographique a été conduite par Dolorès Pourette, anthropologue (INED, Laboratoire d'anthropologie sociale), responsable scientifique de l'enquête qualitative Enveff-Réunion. La coordination scientifique avec l'enquête nationale et avec l'enquête quantitative Enveff-Réunion a été assurée par Maryse Jaspard et Isabelle Widmer. La coordination locale et le soutien logistique ont été assurés par Christine Catteau (DRASS Réunion). Six entretiens qualitatifs ont été réalisés par Emilie Nartz (DRASS Réunion).

Méthodologie

La méthode ethnographique, reposant sur le recueil de récits de vie au cours d'entretiens semi-directifs, a été choisie. Cette méthode permet d'obtenir des éléments biographiques (histoire de vie ; parcours familial, personnel, professionnel, social ; âge, religion, situation matrimoniale, nombre d'enfants...), ainsi que des éléments sur le vécu et la perception du couple, de la famille, des relations entre hommes et femmes, de la sexualité et des différents types de violences faites aux femmes (violences interpersonnelles, conjugales, institutionnelles...).

L'enquête qualitative a eu lieu au mois de novembre 2003. La prise de contact avec les femmes interviewées s'est faite grâce à la collaboration de plusieurs personnes ressources (anthropologues, intervenants sociaux...) et de plusieurs institutions : la

DRASS-Réunion, la Fédération régionale solidarité violences Réunion, la Délégation régionale aux droits des femmes Réunion, la Caisse d'Allocations Familiales, l'AMAFAR⁸, le CHRS « SOS Détresse » de Saint-Pierre, l'Agence départementale d'insertion.

Des entretiens qualitatifs, semi-directifs, d'une durée variant de 45 minutes à deux heures, ont été conduits avec 35 femmes, dont 6 femmes résidant dans le cirque de Mafate.

Afin d'avoir un échantillon aussi diversifié que possible, des femmes ayant des profils biographiques et socio-économiques variés et résidant sur l'ensemble de l'île ont été sollicitées.

Quatre femmes victimes de violences conjugales ont été interviewées au CHRS de Saint-Pierre notamment. A ces femmes, l'enquête était présentée comme une enquête sur les violences envers les femmes destinée à comprendre les mécanismes qui se jouent dans ce phénomène de violences, comment elles ont pris conscience de leur situation et quels sont les recours dont elles disposent pour y faire face.

Mais la plus grande partie de l'échantillon est composée de femmes qui n'étaient pas particulièrement engagées dans une démarche de dénonciation d'actes de violences. Le but de l'enquête était en effet d'interviewer les femmes réunionnaises sur leurs perceptions du phénomène de violences, de leurs relations avec les hommes en général et avec leur conjoint (et ex-conjoint le cas échéant) en particulier, et de leur condition de femmes. A ces femmes, l'objet de l'enquête (les violences) n'était pas explicitement présenté afin de ne pas influencer leurs discours. Il leur était proposé de participer à un entretien avec une anthropologue dans le cadre d'une enquête anonyme sur les conditions de vie des femmes réunionnaises et sur la place des femmes dans la famille et la société.

La thématique des violences apparaissait au cours de l'entretien. De manière générale, la personne interviewée l'abordait spontanément. Lorsque ce n'était pas le cas, l'enquêtrice introduisait ce thème.

Le thème de l'enquête et mes contacts privilégiés avec des acteurs associatifs et sociaux du département ont peut-être introduit un biais dans le recrutement de l'échantillon. En effet, il s'avère que 17 des femmes interviewées ont été ou sont

⁸ Association des Maisons de la Famille de la Réunion.

victimes de violences conjugales, 15 sont séparées ou divorcées (on peut supposer que les femmes célibataires sont plus enclines à se confier que les femmes en couple), 10 ont connu des abus sexuels dans le cadre conjugal. L'entretien, anonyme et confidentiel, avec une jeune femme qui s'était déplacée pour les écouter, a été l'occasion pour certaines femmes de libérer une parole, un secret parfois. En cela, l'échantillon n'est pas représentatif de la population féminine réunionnaise (à la différence de l'échantillon recruté au cours de l'enquête quantitative), mais la représentativité n'est pas et n'a jamais été du ressort de l'anthropologie, qui fournit au contraire des données factuelles à partir de situations concrètes, de réalités vécues et de cas particuliers.

Les entretiens ont été menés de manière anonyme et confidentielle, sur la base du volontariat. Ils ont été enregistrés dans la plupart des cas, puis transcrits et analysés. A l'exception de deux entretiens, qui se sont déroulés en présence d'enfants en bas âge, tous ont été conduits en l'absence d'une autre personne. Ils ont eu lieu soit au domicile des personnes interviewées, soit sur leur lieu de travail, soit dans des structures institutionnelles ou associatives. Un entretien a eu lieu dans une voiture, près d'une plage, car la personne ne pouvait pas parler devant son époux, à son domicile, et un entretien a eu lieu à la terrasse d'un camion-bar (l'informatrice redoutait la présence de sa belle-famille à son domicile).

Les entretiens se sont déroulés en français et en créole pour certains. Les extraits d'entretiens cités dans ce texte ont été traduits en français lorsque c'était nécessaire.

Un échantillon diversifié

Les 35 femmes interviewées ont entre 23 et 62 ans.

11 résident dans la région Nord de Saint-Denis (Saint-Denis, Sainte-Clotilde, Le Brûlé) ; 3 dans la région Ouest (Le Port, Saint-Paul) ; 9 dans la région Sud (Saint-Louis, Le Tampon, Saint-Pierre, Manapany, Saint-Joseph, Saint-Philippe) ; 6 dans la région Est (Sainte-Marie, Saint-André, Sainte-Anne) ; 6 dans le Cirque de Mafate. Les femmes rencontrées à Mafate résident dans deux îlets dont les noms seront tus afin de préserver leur anonymat.

Au moment de l'enquête, 15 femmes sont sans emploi ou à la recherche d'un emploi. 18 femmes ont une activité rémunérée (femmes de ménage, employée de maison, agent scolaire, couturière, secrétaire, secrétaire comptable, éducatrice spécialisée, enseignante, restauratrice, cantinière, propriétaire d'un gîte, serveuse, vendeuse). Deux femmes élèvent leurs enfants tout en aidant leur époux dans leurs activités professionnelles.

14 femmes sont mariées, 15 sont divorcées ou séparées (3 d'entre elles vivent à nouveau en couple marié ou concubin), 4 sont célibataires, 3 vivent en concubinage, une est veuve et une autre a une relation sans cohabitation.

3 femmes n'ont pas d'enfant, 7 en ont un, 9 en ont 2, 8 en ont 3 et 8 ont 4 enfants et plus.

La grande majorité des femmes est de religion catholique, pratiquante ou non. Une femme appartient à la Mission « Salut et guérison ». L'échantillon compte deux femmes de religion musulmane⁹ (il s'agit de deux femmes d'origine indienne ou *zarabs*). Une des femmes interviewées pratique le culte malgache.

Une société « créole »

La société réunionnaise est une société pluriethnique, constituée par la rencontre de populations originaires d'Afrique, d'Europe, d'Inde, de Chine et de Madagascar (rappelons que La Réunion, tout comme Maurice, Rodrigues et les Seychelles, était inhabitée avant la colonisation européenne). Il s'agit d'une société « créole » au sens où ces différentes populations ne constituent pas des communautés indépendantes les unes des autres avec leurs propres systèmes de représentations et de valeurs. Au contraire, l'île de La Réunion, comme toute société créole, a été et reste le théâtre de rencontres et d'échanges, de métissages culturels et ethniques, donnant naissance à des formes culturelles nouvelles et originales¹⁰. La langue créole, partagée par tous, est emblématique de cette dynamique créatrice. Les représentations et pratiques sociales, loin d'être spécifiques à chaque groupe qui serait homogène, font davantage partie d'un continuum culturel¹¹ dans lequel les individus puisent (ce qui ne les

⁹ Plusieurs autres femmes musulmanes ont été contactées par téléphone de la part de connaissances communes, mais toutes ont refusé de participer à l'enquête. Certaines ont invoqué le fait qu'elles n'avaient pas le temps en raison de la préparation de la fête de l'Aïd el-Seghir, qui marque la fin du Ramadan.

¹⁰ Sur la créolité, cf Bernabé, Chamoiseau et Confiant, 1989 ; Glissant, 1990 ; Benoist, 1993, 1998.

¹¹ Sur la notion de « continuum culturel », cf Drummond, 1980.

empêche pas de revendiquer une spécificité culturelle ou religieuse ou une identité dans des contextes spécifiques de revendication identitaire). Comme le souligne Laurence Pourchez, « la notion ‘d’ethnie’, souvent utilisée pour désigner tel groupe malgache ou *malbar*, n’est pas opérante. Une grande fluidité existe entre les sous-systèmes et les appartenances apparaissent davantage liées à des contextes particuliers qu’à une origine réelle »¹². Les données qu’elle a recueillies concernant les pratiques liées à la naissance et à la petite enfance à La Réunion montrent ainsi « un patrimoine commun à l’ensemble des personnes interrogées, qu’il s’agisse de petits Blancs, de Créoles métissés, de descendants d’esclaves malgaches ou africains [...] ou d’engagés indiens, de descendants d’immigrés chinois ou d’indiens musulmans, qui apparaissent après deux ou trois générations, plus créoles que chinois ou indiens musulmans »¹³. Plutôt que de vouloir repérer des spécificités liées à chaque groupe défini sur la base de catégories ethniques non opérantes, nous avons choisi de mettre en évidence les conduites et représentations sociales communes à l’ensemble de la population. Nous verrons d’ailleurs par la suite que les contextes favorisant les comportements de violence sont davantage liés au statut économique et social qu’à l’appartenance « ethnique ». En outre, les femmes rencontrées, quel que soit leur phénotype se considèrent pour la plupart avant tout comme « créoles ». Il était par conséquent impossible de les considérer comme appartenant à des catégories distinctes, uniquement sur la base de leur phénotype et de la perception que l’observateur en a. Pour ces raisons, la dimension « ethnique » ne sera pas prise en compte dans l’analyse qui suit. Le même choix a été opéré lors de la collecte des données de l’enquête quantitative. Le questionnaire ne permettait pas de discriminer l’appartenance ethnique des femmes interviewées. Dans d’autres contextes, comme en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, il est légitime de distinguer les différentes communautés d’appartenance. Ces sociétés sont en effet davantage clivées et les appartenances et les revendications communautaires revêtent un tout autre sens qu’à La Réunion. En outre, les rapports sociaux de sexe et l’incidence des comportements de violence à l’égard des femmes s’expriment différemment d’une communauté à une autre. Christine Hamelin et Christine Salomon ont ainsi mis en évidence qu’en

¹² Pourchez Laurence, *Grossesse, naissance et petite enfance en société créole (Ile de La Réunion)*, Karthala, 2002, p. 363.

¹³ *Ibid.*, p. 364.

Nouvelle-Calédonie, les femmes kanakes sont trois fois plus exposées aux violences physiques que les femmes des autres communautés¹⁴.

Le Cirque de Mafate

Pour des raisons techniques (absence de lignes téléphoniques), l'enquête quantitative Enveff-Réunion n'a pas pu être étendue aux personnes résidant dans le Cirque de Mafate.

Les populations du Cirque vivent dans des isolats inaccessibles par la route. Elles forment des communautés isolées par rapport au reste de la population réunionnaise¹⁵, ce qui a des incidences sur l'éducation, l'emploi, les relations familiales. Par exemple, les femmes partent en ville pendant plusieurs semaines pour accoucher ; les enfants quittent le Cirque à partir de la classe de la sixième afin de poursuivre leur scolarité ; certaines personnes ne voient leurs parents qu'une fois par an lorsqu'ils ne résident pas dans le Cirque...¹⁶ Cependant, nous n'avons aucune donnée sur l'incidence de ces caractéristiques sociales sur les relations entre hommes et femmes, sur d'éventuels comportements de violence et sur la perception qu'en ont les femmes. Il était donc légitime d'inclure les femmes résidant à Mafate dans cette enquête qualitative. 6 femmes du Cirque ont donc été interviewées.

J'ai été introduite dans deux îlets du Cirque par une personne qui coordonne les projets professionnels des résidants du Cirque, à qui la population mafataise témoigne une grande confiance. La semaine précédant ma venue à Mafate, elle a demandé à plusieurs femmes si elles étaient d'accord pour me rencontrer afin de me parler des conditions de vie des femmes dans le Cirque et de leur place dans la famille et la société. Elle m'a accompagnée dans le Cirque et m'a présenté aux femmes volontaires. Les entretiens ont eu lieu soit à leur domicile, soit à l'extérieur, près de leur lieu d'habitation.

¹⁴ Hamelin Christine, Salomon Christine, 2004, « Parenté et violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie. Un éclairage sur l'ethnicité différenciée des violences subies au sein de la famille », *Espaces, populations et sociétés*, 2 : 307-323.

¹⁵ Si les populations qui résident dans le Cirque de Mafate sont isolées au sens où elles ont peu de contact avec les populations et les villes côtières, il n'en demeure pas moins que la modernité pénètre le Cirque : certaines familles possèdent la télévision ainsi que des lecteurs de DVD et ont accès à un certain confort grâce aux aides publiques qui favorisent le bien-être dans les cirques afin d'éviter le départ des nouvelles générations, et qui privilégient le développement d'un tourisme lié à la randonnée pédestre (en finançant par exemple la construction de gîtes).

¹⁶ Hugué G., « Les représentations et le fonctionnement familial dans les isolats de La Réunion », Thèse de doctorat en anthropologie, Université de La Réunion, 2001.

Les données recueillies dans le Cirque seront traitées avec l'ensemble des données et non séparément, et ce pour deux raisons. Dans les îlets, l'interconnaissance est forte et donner des informations précises sur les femmes qui y résident risquerait de briser leur anonymat. Il s'agit donc d'éviter que les femmes interviewées soient reconnues des lecteurs. Par ailleurs, les éléments d'analyse relatifs aux données recueillies dans le Cirque ne sont pas significativement distincts de ceux concernant l'ensemble de la population réunionnaise. Les particularités relevées seront néanmoins signalées dans le corps du texte.

I. La perception des violences

La notion de violence recouvre des acceptions multiples. Sont considérées dans cette étude les différents types de violences que subissent les femmes, dans leurs différents lieux de vie, mais principalement au sein de la famille et du couple : violences physiques, sexuelles, psychologiques et verbales. Bien que les auteurs des atteintes dont les femmes sont victimes soient le plus souvent des hommes, notre approche du phénomène considérera également les violences perpétrées par d'autres femmes, comme dans l'enquête quantitative.

Que l'on soit personnellement concerné ou non par des actes de violence, la perception de ces situations et la prise de conscience qu'il s'agit de situations de violence ne vont pas de soi. Elles dépendent d'un certain nombre de facteurs : milieu socioprofessionnel, niveau scolaire, entourage, sensibilisation ou non à ces phénomènes... A La Réunion, le terme « violence » renvoie en premier lieu à la violence urbaine, à la délinquance (vols, cambriolages, agressions...) dont la presse locale se fait largement l'écho, engendrant un sentiment diffus d'insécurité. En ce qui concerne les violences concernant plus spécifiquement les femmes, c'est l'image de la « femme battue » qui revient le plus fréquemment.

- « Je me rends compte que maintenant il y a beaucoup plus [*de violence*] qu'avant. Je sais pas si c'est dû à la télévision ou bien à ce que les gens voient, mais la violence y en a partout et de plus en plus. Quand on lit les journaux le matin et qu'on voit une vieille femme ou un vieillard s'est fait agresser dans la rue pour 5 euros ou bien pour un euro, je trouve ça abominable. A la sortie des écoles, que les enfants se font racketter aussi, c'est pareil. Y en a beaucoup plus maintenant qu'avant. Avant on vivait dans la misère OK, mais y avait pas cette grosse violence qu'on a aujourd'hui. [...] Mes parents. Bon j'appellerais pas ça de la violence, pour moi c'était normal. La violence c'est quand ils se tapaient dessus

si jamais ils se tapaient dessus, cassé ou... Bon c'était les disputes, pour nous c'était normal.

- Mais quand votre père vous tapait, c'était pas de la violence pour vous ?
- Non pour nous c'était normal. Pour nous la violence, c'est comme maintenant quoi, on attaque quelqu'un, ou bien on arrive, il bat sa femme, il tire une arme ou bien... Alors que nous c'était normal, les parents ils avaient le droit de corriger leurs enfants comme ça. De nos jours maintenant on dit qu'on n'a plus le droit de frapper un enfant, donner une claque ou une gifle à une gamine, aussitôt t'as quelqu'un derrière toi. Mais dans le temps on avait pas tout ça. Mais je pense que si les enfants de maintenant recevaient un peu plus de fessées, y aurait peut-être eu moins de bêtises, et moins de violence aussi. Je trouve que c'est trop de laissez-aller. » (Denise¹⁷, 45 ans, sans emploi)

La « femme battue »

Dans la majorité des entretiens, il apparaît que l'expression « violence envers les femmes » renvoie pour les femmes rencontrées à l'image de la « femme battue », c'est à dire à l'image de la femme qui subit régulièrement des coups de la part de son conjoint. Cette image est également largement véhiculée par la presse, qui évoque de manière quasi quotidienne et avec moult détails des récits de violences extrêmement graves. Le fait de dénoncer des situations extrêmes contribue à faire reconnaître le phénomène de violences à l'encontre des femmes. Mais médiatiser et condamner les cas les plus graves risquent d'occulter les situations de violence plus quotidiennes et moins perceptibles.

Si la dimension physique est souvent la seule dimension prise en compte par les femmes pour définir une situation de violence, la régularité des atteintes est également importante puisque le fait de recevoir des gifles « de temps en temps » n'est pas toujours perçu comme une situation de violence. Elisabeth (57 ans, couturière) dit ainsi de son mari, qui lui a infligé des rapports sexuels non désirés, qui avait à son endroit des propos extrêmement dévalorisant et qui ne l'a giflée « que » deux fois, qu'il n'est pas violent. La « méchanceté » et le fait d'être « méchant » qualifient le mari qui donne des coups. Dans les discours, la « méchanceté » renvoie souvent à des comportements violents, qu'ils émanent du conjoint ou d'autres personnes de la famille, hommes et femmes.

¹⁷ Pour préserver leur anonymat, les personnes sont désignées par des prénoms fictifs.

Denise vit à Saint-Denis, dans une maison individuelle, avec son mari. Divorcée d'un premier époux avec lequel elle a eu un enfant, elle s'est remariée puis a eu deux enfants. Elle ne travaille pas actuellement, mais il lui arrive de garder des enfants. Elle a été assistante maternelle pendant 12 ans. Ses parents étaient commerçants.

Les atteintes psychologiques et verbales ne sont pas considérées comme des violences par la plupart des femmes interviewées, de même que les violences sexuelles dans le couple. A ce niveau, il semble que le capital éducatif, culturel et économique des femmes joue un rôle puisque celles qui ont vécu en métropole, qui ont fait des études ou qui sont issues d'un milieu favorisé (parents médecins par exemple) perçoivent et condamnent davantage ce type de violence.

Les violences verbales sont davantage perçues en tant que telles lorsqu'elles s'accompagnent de violences physiques et qu'elles sont particulièrement dégradantes et humiliantes.

Les atteintes sexuelles sont celles qui sont le plus difficilement assimilées à des violences lorsqu'elles sont infligées par le conjoint. Dix des femmes rencontrées ont en effet subi des rapports et des pratiques sexuels non désirés dans le cadre conjugal. Certaines ont enduré ces actes pendant de nombreuses années avant de prendre conscience qu'il s'agissait de situations définies par les nouvelles normes sociales comme étant des situations de violences. Lucie (46 ans, sans emploi¹⁸), rencontrées dans un centre d'accueil pour femmes en détresse, a vécu pendant 27 ans avec un homme qui l'a forcée dès leur premier rapport, qui lui a imposé des pratiques refusées tout au long de leur vie commune, et qui lui interdisait de sortir et d'avoir des amies. Après avoir réussi à le quitter, elle confie : « je ne savais pas que c'était des violences conjugales que je subissais. Je subissais sans savoir ». De la même manière, Marie (52 ans, sans emploi¹⁹) a compris qu'elle endurait des viols conjugaux lorsqu'un gendarme le lui a dit alors qu'elle déposait une plainte contre son époux qui avait été trop loin à ses yeux. Jusqu'alors, il l'avait persuadé que tant qu'elle n'était pas divorcée, elle ne pouvait se soustraire à ses désirs. A la différence de Lucie, Marie n'est jamais allée dans un centre pour femmes en détresse. Elle a cependant fait une démarche auprès de la gendarmerie un jour où son mari l'a maltraitée d'une manière insoutenable à ses yeux. C'est là qu'on lui a dit qu'elle subissait des viols conjugaux et des violences conjugales. Si elle n'avait pas fait cette démarche, elle n'aurait pas eu la même perception de sa situation et elle n'aurait pas utilisé les mêmes termes pour en parler. Notons que Marie a vécu en métropole pendant près de 30 ans.

¹⁸ Lucie a effectué un Contrat Emploi Solidarité comme agent de service dans une école. Elle est allée à l'école jusqu'en classe de 3^{ème} car, à la mort de sa mère, elle a dû s'occuper de la maison et de ses frères et sœurs. Son père, remarié avec une femme infirme, était maçon.

¹⁹ Marie a été femme de ménage, en métropole, pendant une trentaine d'années. Aujourd'hui divorcée et de retour à La Réunion, elle ne travaille plus.

La prise de conscience s'opère différemment pour les femmes accueillies dans des centres spécialisés, dans lesquels elles rencontrent des psychologues et des travailleurs sociaux spécialisés dans le problème des violences conjugales, pour les (rares) femmes qui font une démarche auprès de la gendarmerie ou de la police, et pour celles qui ne s'adressent à aucune structure et qui ne parlent jamais de leurs problèmes conjugaux.

Les violences dans l'espace public et au travail

De la même manière que pour les violences verbales et psychologiques, les violences dans l'espace public sont davantage perçues par les femmes munies d'un certain bagage intellectuel. Celles-ci sont en effet les seules à se percevoir particulièrement vulnérables, en tant que femmes, aux insultes à caractère sexiste et aux atteintes physiques ou sexuelles (telles que les mains aux fesses par exemple) qu'elles sont susceptibles de subir dans la rue et les lieux publics. Les femmes qui sont sensibles à ce type d'atteintes sont par ailleurs des femmes actives, qui sont amenées à traverser des lieux publics dans le cadre de leur activité professionnelle et à investir des endroits éloignés de leur lieu de résidence. Leur habillement et le fait qu'elles possèdent une voiture traduisent leur appartenance sociale, parfois en décalage avec les quartiers défavorisés qu'elles traversent. Certains, comme le Chaudron à Saint-Denis il y a encore quelques années, sont réputés être dangereux et être le théâtre de nombreuses agressions. On déconseille aux femmes de s'y rendre seules. Muriel (40 ans), éducatrice spécialisée, est amenée à visiter des familles qui vivent dans des quartiers où les taux de chômage et d'inactivité sont particulièrement élevés et où les hommes inoccupés sont présents dans l'espace public, auprès des camions-bars notamment, où la consommation d'alcool est souvent de mise. Elle subit des atteintes verbales sexistes (réflexions et sifflements). Elle pense que parce qu'elle est une femme, les hommes n'hésitent pas à lui faire sentir qu'elle n'est pas à sa place et ils lui font peur. Comme elle l'exprime, « ça facilite le passage à l'acte quand c'est une femme ».

Les femmes qui perçoivent ce type de violences sont aussi celles qui ont la capacité d'y répondre :

« C'est vrai que le comportement de macho, genre siffler dans la rue, donner un petit coup sur la fesse, ça ça m'est arrivé. Ah oui. Oui quand même. Dans Saint-Denis, dans la rue. Et j'étais petite hein. Et là j'ai eu peur. En pleine rue, un samedi après-midi, ça j'oublie pas. Je

devais avoir 12-13 ans. J'ai hurlé. J'ai dit : 'mais ça va pas la tête !' Y avait une maison juste derrière moi, j'ai dit : 'mais là je connais quelqu'un'. Et le bonhomme est parti » (Florence, 34 ans, mère au foyer).

De manière générale, les femmes ressentent une certaine crainte des agressions physiques qui peuvent survenir dans l'espace public et dont la presse se fait largement l'écho : meurtres, enlèvements, agressions sexuelles, vols à l'arraché, racket..., alors que ces agressions, si elles concernent majoritairement les femmes et les jeunes filles, concernent aussi les hommes et les garçons. Cette crainte les conduit à éviter de sortir seules le soir ou la nuit.

Deux informatrices m'ont relaté des expériences vécues dans le cadre professionnel que l'on peut assimiler à des cas de harcèlement sexuel au travail (même si elles-même ne les désignent pas ainsi)²⁰. Claire²¹, alors qu'elle évoquait ses déboires avec les hommes, m'a spontanément raconté l'une de ses mésaventures : alors qu'elle est à la recherche d'un emploi, elle a dû refuser une place parce que son employeur voulait avoir des relations sexuelles avec elle. A la suite d'une formation (qui devait être rémunérée), elle s'est vue proposer des rapports sexuels en échange de son embauche. Elle a refusé, a perdu 2 000 Euros et une chance d'obtenir un emploi. Dans un contexte économique peu faste, ce type d'agissements contribue à maintenir des femmes dans des situations de violence, lorsqu'elles sont contraintes de demeurer sous la dépendance économique d'un homme violent par exemple.

Une autre femme (commerciale), interrogée sur les relations entre hommes et femmes et sur le fait d'être insultée (par le mari ou d'autres hommes) répond spontanément qu'elle « ne connaît que ça dans son milieu professionnel ».

« Comme j'étais commerciale, j'étais tributaire des hommes. Vous savez, quand vous avez promis à un client de lui livrer à cette date et que c'est pas fait, c'est à vous d'expliquer pourquoi, sans que lui ressente qu'y a eu du laissé-aller, mais une surcharge de travail qui a fait que votre travail a été mis en arrière et que..., disons que c'était pas facile de jongler avec les hommes à ce moment-là » (Rose, 56 ans, préretraîtée).

²⁰ Si le pourcentage de femmes ayant subi des pressions psychologiques, des agressions sexuelles et du harcèlement sexuel au travail est sensiblement le même à La Réunion et en métropole (16 % pour les pressions psychologiques, 2 % pour les agressions et le harcèlement sexuels), le pourcentage des agressions physiques et des atteintes verbales est plus élevé à La Réunion (respectivement 3 % et 10 % (contre 0, 6 % et 8,5 % en métropole) (Widmer, 2003).

²¹ Claire, 37 ans, pakistanaise originaire de Madagascar, est divorcée et élève seule son fils. En tant que femme célibataire, elle souffre du regard des hommes (principalement des hommes de la communauté indienne), de leurs avances, de leurs sous-entendus et du fait qu'ils la considèrent comme une « pute ».

Pour Rose, les insultes constituent « une forme de violence », de même que le fait d'être moins rémunérée qu'un collègue qui produit un chiffre d'affaire moins élevé que le sien.

« Le patron qui embauche un commercial plus que sa commerciale qui a un très bon chiffre d'affaire, c'est aussi une forme de violence. Ça s'appelle du machisme. Je lui ai dit que c'était un macho fini... Bon, je n'ai pas eu mon augmentation, mais au moins, je lui ai dit ce que je pensais » (Rose, 56 ans, préretraîtée²²).

De manière générale, les femmes qui vivent dans le Cirque de Mafate se perçoivent davantage épargnées par la violence que les femmes qui résident en zone urbaine, la violence étant dans ce cas assimilée à la délinquance urbaine et aux agressions (sexuelles ou autres) dont on peut faire l'objet dans l'espace public. Dans les îlets, les espaces publics ne sont pas vécus comme dangereux, de même que les espaces naturels. Les femmes, comme les hommes, sont amenées à parcourir seules de longues distances pour se rendre dans un îlet voisin, mais elles ne se sentent pas en danger pour autant.

Les violences éducatives

Un grand nombre de femmes, tous milieux sociaux confondus, témoignent avoir reçu une éducation particulièrement stricte et autoritaire, dont les coups, les brimades et les corrections punitives très sévères faisaient partie. Ces actes leur ont souvent laissé des marques physiques et morales. Cependant, aucune de ces femmes ne les qualifie de violents. Il s'agit davantage pour elles d'attitudes « normales », même si elles leur paraissaient injustes à l'époque. Certaines femmes, battues dans leur enfance, n'ont pris conscience que très récemment qu'elles subissaient des maltraitances, alors que plusieurs travaillent dans le secteur social. L'une d'elles en a pris conscience à l'occasion d'une journée d'information sur la maltraitance. En outre, elles sont nombreuses à déplorer l'adoption à La Réunion des normes éducatives métropolitaines, qui désapprouvent le recours à la violence dans l'éducation des enfants. Plusieurs femmes rencontrées (et ce type de propos a également été rapporté par des hommes) pensent que si la société réunionnaise connaît actuellement des problèmes de délinquance, particulièrement en milieu urbain (Saint-Denis, Saint-Gilles et Saint-Pierre), c'est parce que la jeunesse actuelle n'a pas reçu une éducation

²² Rose a un BEPC et une formation de monitrice éducatrice. Elle a exercé plusieurs professions avant d'être commerciale. Son père était charcutier, sa mère était mère au foyer.

suffisamment stricte, rigide et coercitive. D'après les discours, seule une telle éducation serait en mesure d'enseigner le respect d'autrui et des aînés en particulier et de favoriser l'apprentissage des règles de vie en société. Cette conception de l'éducation est présente dans tous les milieux sociaux. Si elle ne se manifeste pas nécessairement par des brutalités physiques, elle peut prendre la forme de violences verbales. Florence (34 ans, mère au foyer), dont les parents sont médecins, dit ainsi s'être sentie « dégradée » et « humiliée » par les paroles que son père prononçait à son égard lorsqu'elle était enfant. Il avait un tel niveau d'exigence à l'égard de ses enfants qu'il n'était jamais satisfait d'eux. Florence ne reproduit pas avec ses enfants un tel modèle éducatif. Cependant, elle pense que l'un de ses frères tend à reproduire ce modèle en étant particulièrement autoritaire et sévère avec les siens.

« Les jeunes en ce moment, ils ont pas de travail, et les parents, ils éduquent pas leur enfant, les jeunes ils ont pas de travail, ils ont besoin de leurs parents, mais à un certain moment ils donnent plus. Ben ces jeunes là ils ont besoin d'un peu d'éducation. C'est pour ça qu'y a de la délinquance [...] la vie longtemps²³, la vie d'avant elle était..., on était plus respecté, vous voyez, la vie était plus sérieuse si vous voulez bien. [...] Par exemple, mon père était tellement sévère, quand on allait à la messe, il regardait l'heure quand la messe commence, ben quand on rentrait, si on arrivait un peu avant l'heure, attention ! Mais avant on était plus respecté aussi, et puis y avait moins de meurtre. On était misère si vous voulez, on vivait dans la misère, mais on était plus respecté, y avait moins de violence, et puis y avait pas tous ces trucs en ce moment comme y a aujourd'hui, tous ces meurtres, tous ces viols et tout ça, y avait pas tout ça. Les gens étaient plus sévères aussi. » (Rolande, 39 ans, femme de ménage)

Les personnes qui, comme Rolande, valorisent « la vie longtemps » et l'éducation qu'elles ont reçue de leurs parents participent à un consensus plus général qui consiste à nier les brutalités éducatives infligées aux enfants dans les familles et en milieu scolaire. La pédiatre Hélène Youla souligne l'importance des méthodes éducatives répressives et note que les personnes ainsi éduquées perdent la possibilité de critiquer l'éducation qu'elles ont reçue, tant elles l'ont intériorisée et la considèrent comme normale²⁴. Selon la pédiatre, les mères réunionnaises ont ainsi tendance à reproduire des comportements extrêmement violents avec leurs enfants, parfois de manière inconsciente, et pas forcément par le biais des brutalités physiques. Les mots et les insultes adressés aux enfants peuvent être extrêmement violents. C'est ce qui ressort des propos d'une informatrice qui anime un groupe de paroles réunissant des parents : lorsqu'on donne aux mères l'occasion de s'exprimer sur leurs rapports avec leurs

²³ L'expression *la vie longtemps* désigne le passé.

²⁴ Youla Hélène, « La fabrique de violence », *Akoz*, n° 18, février 2003, 8-11.

enfants, certaines reconnaissent la violence de leurs propos ou de leurs actes, mais ne savent pas comment agir autrement.

D'après les récits de vie, ces violences éducatives concernaient plus particulièrement les filles aînées, et ce jusqu'à une période récente. Dans les familles les moins favorisées, non seulement les filles aînées étaient privées d'instruction parce qu'elles devaient s'occuper de leurs frères et sœurs, mais en plus elles étaient tenues pour responsables et étaient corrigées au moindre problème²⁵.

Le sexe, le rang de naissance, mais aussi le phénotype de l'enfant ont une incidence sur les attitudes éducatives à son égard. Dans une société métissée, le phénotype influe de manière plus ou moins importante sur les conduites sociales. A La Réunion, bien qu'il n'existe pas de « ligne de couleur » strictement définie comme aux Antilles²⁶, des différences d'attitudes peuvent être observées au sein d'une même fratrie selon les différences phénotypiques des enfants, qui sont fréquentes²⁷. Par exemple, Denise (45 ans) et son frère sont les seuls de leur fratrie à avoir subi des maltraitances lorsqu'ils étaient enfants (Denise est l'aînée, son frère est le quatrième enfant). Alors qu'ils sont bruns aux yeux marrons, leurs frères et sœurs sont blonds aux yeux verts.

Lorsqu'un enfant ou un adolescent rencontre des difficultés, c'est sa mère qui se culpabilise de ne pas l'avoir éduqué correctement. Les femmes étant responsables de l'éducation des enfants, ce sont elles que l'on incrimine en cas d'échec. L'une d'elle va jusqu'à attribuer la délinquance actuelle des jeunes à la « libération de la femme » et à l'accès des femmes au travail salarié :

« Nous sommes les piliers d'une famille, parce que le jour où on laisse tout tomber, c'est sûr qu'y a des maris qui prennent facilement la relève, mais les maris travaillaient, les femmes ont voulu travailler, puis les enfants sont arrivés, les portes étaient fermées, donc ils ont connu la rue. [...] Peut-être que je me trompe hein, mais je trouve que la vraie délinquance a commencé à apparaître, les enfants dans la rue ont commencé à ce moment là. On n'était pas... Peut-être que nous sommes faits pour rester à la maison, je sais pas ! Mais c'est vrai qu'il fallait concilier les deux, et il faut toujours concilier les deux. » (Colette, 55 ans, restauratrice²⁸)

²⁵ Ces filles aînées étaient d'ailleurs appelées « nénette » par leurs frères et sœurs, la « nénette » étant la domestique, la nourrice.

²⁶ Aux Antilles, la « ligne de couleur » « établit un partage sans faille entre les Blancs et *tous les autres*, quel que soit leur degré de 'décoloration' » (Bonniol, 1992 : 64).

²⁷ Pourchez, 2002.

²⁸ Originaire d'une famille d'agriculteurs, Colette a vécu pendant une vingtaine d'années en métropole, où elle occupait un emploi dans la fonction publique. Elle a six enfants, issus de deux mariages.

Colette fait pourtant partie des femmes réunionnaises qui sont parvenues à s'émanciper des normes traditionnelles relatives aux rapports entre les sexes et qui ont milité pour la « libération de la femme ». Elle a milité au MLF (Mouvement pour la libération de la femme) lorsqu'elle vivait en métropole. Alors qu'elle-même a profité des effets bénéfiques de cette libération, qui lui a notamment permis de divorcer, de se remarier, de travailler de nuit, d'avoir des relations amicales et des activités indépendantes de celles qu'elle a avec son époux..., elle souligne les limites de cette émancipation : les femmes n'étaient plus là pour s'occuper des enfants et pour jouer leur rôle éducatif, et personne ne les a remplacées (en tout cas, pas les hommes).

II. Des relations entre hommes et femmes en évolution

L'analyse des rapports sociaux de sexe et des relations entre hommes et femmes est demeurée marginale au sein des sciences sociales à La Réunion²⁹. Alors que l'étude des places et rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes dans les sociétés antillaises a été très fructueuse depuis les débuts de l'anthropologie de la Caraïbe (avec notamment l'analyse de la matrifocalité), ces thématiques ont été peu approfondies dans les recherches portant sur l'île de La Réunion. Quelques études récentes et le plus souvent monographiques abordent cependant certains aspects de ces thématiques³⁰.

Les mutations qu'a connu la société réunionnaise depuis la départementalisation, en 1946, ont entraîné de profonds bouleversements sur les plans économique, sanitaire et social : transferts de fonds de la métropole, développement du secteur tertiaire au détriment du secteur agricole, développement du réseau routier et des communications, des équipements scolaires et sanitaires, augmentation des prestations sociales...³¹ En dépit de ces mutations, La Réunion accuse toujours certains retards :

²⁹ La recherche anthropologique à La Réunion a cependant été très fructueuse en ce qui concerne d'autres objets de recherche, comme les pratiques religieuses, les conduites relatives à la santé, à la maladie et à la mort, l'ethnicité et les relations interethniques (cf Chérubini Bernard (dir.), *La recherche anthropologique à La Réunion. Vingt années de travaux et de coopération régionale*, Paris, L'Harmattan, Université de La Réunion, 1999).

³⁰ Voir notamment les contributions réunies dans Staudacher-Valliamée Gillette, *La femme et les sociétés pluriculturelles de l'Océan Indien*, SEDES, 2002 ; Payet-Venin Reine-Marie, « Itinéraire de trois générations de femmes d'une famille réunionnaise. Une approche du changement social », Diplôme des Hautes Etudes des Pratiques Sociales, 1991 ; Margotin-Herouart Françoise, « Jalousie et violences conjugales. Témoignages de quelques femmes réunionnaises », DEA d'Anthropologie, Université de La Réunion, 1999.

³¹ Benoist Jean, *Un développement ambigu*, Saint-Denis, Fondation pour la recherche et le développement dans l'Océan Indien, 1983.

le chômage touche aujourd'hui près de 33 % de la population active (plus de 34 % en ce qui concerne les femmes)³² et une partie de la population vit dans des conditions de précarité. Par ailleurs, ces transformations ont affecté les relations entre hommes et femmes et leur place respective au sein de la famille et de la société. Le marché de l'emploi s'est ouvert aux femmes. Le développement du secteur tertiaire et l'accroissement du nombre d'emplois dans l'administration, l'enseignement, la santé ou le commerce ont davantage profité aux femmes qu'aux hommes. Ainsi, les taux d'activité féminins sont passés de 21,4 % en 1967 à 50,7 % en 1990 (alors qu'ils sont demeurés autour de 68,7 % pour les hommes)³³. La population des actives occupées est passée de 62 270 individus en 1993 à 68 440 en 1998³⁴. En 1999, les femmes représentent 44,9 % de la population active (contre 41,3 % en 1990)³⁵. Cependant, la majeure partie des nouvelles actives s'est retrouvée au chômage, s'ajoutant ainsi à un chômage féminin déjà important. Ainsi, si les taux d'activité féminins progressent, le nombre des actives occupées progresse deux fois moins vite : + 18,6 % entre 1993 et 1998 en ce qui concerne les actives contre seulement + 9,9 % en ce qui concerne les actives occupées³⁶.

Les discours recueillis auprès de femmes réunionnaises mettent en évidence ces évolutions.

Une éducation différenciée

A La Réunion comme dans toutes les sociétés, l'apprentissage des rôles attribués à chacun des sexes se base sur une éducation différenciée. Filles et garçons font l'apprentissage de leur futur rôle de femmes et d'hommes au sein de l'espace domestique et au contact du monde extérieur³⁷.

Quasiment toutes les femmes interviewées ont grandi au sein d'une fratrie et avaient au moins un frère. La majorité d'entre elles témoignent de différences entre l'éducation qu'elles ont reçue et celle qui était donnée à leurs frères. Alors que très jeunes, les filles devaient prendre en charge tout ou partie des tâches domestiques

³² INSEE, *Economie de la Réunion*, n° 118, 4^{ème} trimestre 2003.

³³ INSEE, *Tableau économique de la Réunion*, Edition 1997-1998.

³⁴ Actif Nelly, « La femme réunionnaise sur le marché de l'emploi », *L'information en détail*, n° 8, novembre 2001.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ L'école joue également un rôle important dans la transmission et l'apprentissage des rôles féminins et masculins, mais l'enquête ne fournit pas d'élément sur cet aspect.

(ménage, cuisine, vaisselle, repassage, rangement...), les garçons n'étaient pas tenus de participer à ces tâches ménagères. On leur confiait parfois du jardinage. Une autre distinction rapportée par les femmes rencontrées concerne le droit de sortie : les filles n'avaient pas le droit de sortir une fois la nuit tombée, parfois jusque l'âge de 18 ans, alors que l'espace public et nocturne était accessible aux garçons dès leur jeune âge. Ces différences éducatives sont rapportées par des femmes d'âges variés (33 à 59 ans) et originaires de milieux sociaux distincts (parents agriculteurs, journaliers, médecins, commerçants, fonctionnaires). Qu'elles soient scolarisées ou non, les filles étaient tenues d'apprendre et de réaliser le travail domestique. Alors que les parents de Raïssa avaient des domestiques, elle et ses sœurs devaient faire l'apprentissage de ce qu'une femme doit savoir faire :

« La cuisine bien sûr, c'était un domaine de la femme, même si on allait à l'école, si on faisait des études supérieures, on était tenue de savoir faire la cuisine. Ça faisait partie du rôle d'une femme de savoir tenir une maison ». (Raïssa, 57 ans, sans emploi³⁸)

Une telle éducation dispensée aux filles et basée sur l'apprentissage du travail domestique³⁹ et l'enfermement dans l'espace domestique prépare en somme les femmes à leur futur rôle d'épouse, chargées de l'entretien du foyer et des membres de la maisonnée et soumises à l'autorité du mari. Cette vision du rôle féminin est remise en question par la quasi totalité des femmes, à l'exception des femmes résidant à Mafate et de trois femmes issues du milieu populaire. Les autres interviewées remettent en cause le modèle des relations entre hommes et femmes tel qu'il prévalait dans la génération de leurs parents. Elles dénoncent le fait que leurs mères étaient « soumises » à l'autorité de leur mari : certaines n'avaient pas le droit de travailler, de conduire, de sortir seules, de parler à un autre homme, et elles parvenaient difficilement à imposer leurs avis et leurs désirs dans leur foyer.

« Il était hors de question pour ma mère d'aller travailler, même si elle est arrivée jusqu'en 3ème ou en seconde de l'époque. Hors de question. Il était hors de question qu'elle passe le permis pour travailler, pour faire des courses ou quoi que ce soit. Il fallait que lui, sorte du boulot, passe la chercher pour aller faire des courses. Mon père ne rentrait jamais dans les magasins. Ma mère rentrait faire les courses. Il l'amenait, mais c'est ma mère qui faisait tout. Dans la gestion du foyer même, c'est ma mère qui faisait tout. Ça passait par l'administratif, comme pour la gestion des courses, comme la maison, enfin tout. Budget aussi, c'était ma mère. » (Véronique, 38 ans, enseignante⁴⁰)

³⁸ Raïssa a travaillé pendant près de 20 ans dans la fonction publique. Elle est originaire d'une famille de commerçants et est mariée à un commerçant. Elle a fait cinq années d'études supérieures.

³⁹ Sur la notion de « travail domestique », cf Delphy, 1998.

Remise en question par la majorité des femmes rencontrées, la différenciation de l'éducation des filles et des garçons et de l'apprentissage des rôles féminins et masculins semble moins marquée aujourd'hui, au moins dans les discours. Quelques informatrices, comme Raïssa et Véronique, témoignent du fait que leurs sœurs cadettes ont pu bénéficier de l'expérience de leurs aînées qui se sont rebellées contre le modèle traditionnel et ont ainsi reçu une éducation moins rigide et plus égalitaire par rapport à leurs frères. Par ailleurs, les mères de famille disent avoir tenté de dispenser à leurs enfants une éducation la plus égalitaire possible, se distançant ainsi du modèle traditionnel. Raïssa a par exemple enseigné la cuisine à son garçon⁴¹. Cependant, l'apprentissage des rôles féminins et masculins est loin de se limiter à l'éducation parentale. Il s'inspire tout autant sinon plus des modèles véhiculés par l'école, les médias, l'entourage familial et social... Bien que remis en cause, les modèles traditionnels qui assignent aux hommes et aux femmes des rôles bien spécifiques restent prégnants⁴².

Rôles féminins et masculins dans le couple

Lorsqu'elles évoquent le couple parental et la répartition des tâches au sein de ce couple, quasiment toutes les interviewées témoignent du fait que l'ensemble du travail domestique incombait à leur mère, même quand elle travaillait, alors que leur père avait davantage le rôle de pourvoyeur de ressources, et ce quel que soit le milieu social d'origine. Les décisions en matière d'éducation des enfants, de gestion de la maison et du budget⁴³ incombaient également à la mère, parfois qualifiée de « pilier » du foyer⁴⁴, qui faisait « bouillir la marmite » et « portait la culotte », à l'exception des décisions concernant un achat important (celui d'une voiture par exemple). Si les mères de famille détenaient l'autorité sur leurs enfants, l'autorité était également incarnée par le père, souvent présenté comme sévère, qui l'exerçait à l'encontre des enfants mais également envers son épouse. D'après les femmes rencontrées, les

⁴⁰ Véronique est mariée à un enseignant, ils ont deux enfants. Son père était « fonctionnaire », sa mère était mère au foyer.

⁴¹ La cuisine a souvent un statut plus valorisé quand elle est faite par un homme, occasionnellement, que quand c'est une femme qui s'en charge de manière quotidienne...

⁴² Il en est de même en métropole et dans les sociétés modernes où les luttes féministes ne sont pas venues à bout des stéréotypes accompagnant les places et rôles inégalitaires des femmes et des hommes.

⁴³ Sauf pour celles qui n'avaient pas accès à l'argent du ménage.

couples parentaux se caractérisaient également par un manque de communication et par une absence de manifestation de tendresse, du moins en public. Véronique pense ainsi que sa mère a souffert d'un manque d'affection de la part de son époux :

« Aujourd'hui quand on discute avec maman, je vois bien que c'est une femme, en tant que femme, c'est une femme qui souffre. Qui souffre parce qu'elle n'a aucune reconnaissance vis à vis de mon père dans le sens où... elle n'a pas cet amour qu'on montrerait aujourd'hui. Nous on affiche peut-être plus facilement l'affection qu'on a et caetera. Mais à l'époque, il était quasiment impensable de prendre la main de sa femme et de dire devant tout le monde 'je l'aime', ou de lui faire un bisou hein. »

Les démonstrations de tendresse paternelle envers les enfants étaient également moins valorisées.

Parmi les femmes de l'échantillon, trois types d'attitudes se dégagent en ce qui concerne les rôles dévolus à chaque sexe :

- La valorisation du rôle traditionnel de maîtresse de maison

Appartenant au milieu populaire, quelques-unes des femmes rencontrées valorisent le rôle féminin traditionnel de maîtresse de maison et semblent fières d'en être les actrices :

« Les femmes, c'est comme une lumière dans la maison. C'est elle qui fait bouillir la marmite, c'est elle qui s'occupe des enfants, qui fait le repassage. [...] C'est les femmes qui portent un enfant en soi et qui va accoucher. C'est comme une lumière à la maison, une femme » (Nathalie, 37 ans, sans emploi⁴⁵).

Une telle conception du rôle féminin va de pair avec une vision du rôle de l'homme comme pourvoyeur de ressources :

« La place de l'homme, je dirais, c'est faire bouillir la marmite, c'est-à-dire travailler, pour nourrir ses enfants et épauler sa femme, l'aider mutuellement et voilà la place de l'homme. Pour être en sécurité aussi. »

Nathalie défend cette vision des rôles féminins et masculins et du couple alors même qu'elle est malheureuse dans son couple et qu'elle est en instance de divorce⁴⁶. Quant à Josiane, elle souligne combien la maison et plus particulièrement la cuisine constituent son territoire, alors que le jardin et la cour reviennent à son époux⁴⁷ :

⁴⁴ Dans les sociétés antillaises, dites « matrifocales », les femmes sont également considérées comme le pilier, le « poteau-mitan » de la maisonnée, que les hommes soient ou non présents. Pour l'analyse de la matrifocalité, cf André, 1987 et Mulot, 2000.

⁴⁵ Originaire d'une famille d'agriculteurs, Nathalie est allée jusqu'en classe de 4^{ème}. Elle a occupé des emplois ponctuels comme agent scolaire, femme de ménage, baby-sitter. Elle a deux enfants.

⁴⁶ Mariés depuis douze ans, son époux est infidèle et lui impose des pratiques sexuelles non désirées.

⁴⁷ Josiane vit par ailleurs une situation de violences conjugales qui perdure, comme nous le verrons dans le chapitre consacré aux violences conjugales.

« Y a tellement de choses à faire dans la cour au lieu de venir traîner dans mes marmites ! Ben lui il fait autre chose, il nettoie la cour pendant que moi je fais la cuisine. [...] j'aime pas avoir l'homme dans mes pattes quand je fais la cuisine ! » (Josiane, 59 ans, sans emploi⁴⁸)

Dans la vision du couple que Josiane défend, l'homme doit assurer la « sécurité » du foyer par le travail, pendant que la femme « fait bouillir la marmite ». Dans cette vision du couple « idéal », l'homme est celui qui travaille et la femme est celle qui s'occupe de la maison et des enfants.

Enfin, Sophie⁴⁹ met en avant les avantages qu'elle trouve dans cette répartition traditionnelle des rôles : elle se sent libre, autonome et investie d'un certain nombre de responsabilités liées à la gestion de son foyer et de la vie familiale. Résidant dans une maison individuelle que son mari a récemment construite avec l'aide de ses frères, elle aime se trouver seule chez elle lorsqu'il travaille ou rend visite à sa mère par exemple. Elle se réjouit de pouvoir organiser ses journées comme elle veut et surtout de se sentir investie de toutes les responsabilités liées au foyer.

Les six femmes rencontrées à Mafate font partie de celles qui ne remettent pas en question l'organisation des rôles féminins et masculins dans le couple et la famille. Alors que toutes ont une activité professionnelle, parfois liée à celle du conjoint, elles prennent en charge la totalité des travaux domestiques sans remettre en question cette répartition des tâches qu'elles jugent « normale » : « l'homme doit travailler, la femme doit l'aider » (Agnès, 31 ans). Les qualités recherchées chez un homme et que l'on favorise chez les jeunes garçons sont d'ailleurs le fait d'être « travailleur » et « sérieux ». Elles n'ont pas conscience qu'une femme qui travaille et qui, en plus, accomplit l'ensemble des charges domestiques travaille plus que son époux. Les femmes rencontrées disent être heureuses d'appartenir à la gent féminine et de gérer leur foyer comme elles l'entendent. Elles considèrent même avoir un certain pouvoir dans leur foyer puisque ce sont elles qui gèrent le quotidien, le budget et les achats, et qui prennent les décisions concernant la maison et l'éducation des enfants.

Elles sont satisfaites de leur vie dans le Cirque, qu'elles ne quitteraient pour rien au monde, et elles pensent être plus favorisées que les femmes vivant en ville ou sur le

⁴⁸ Josiane a été employée de maison et employée de La Poste lorsqu'elle résidait en métropole (pendant une dizaine d'années). Son père était employé agricole, sa mère ne travaillait pas.

⁴⁹ Sophie a 35 ans, elle est femme de ménage (issue du milieu agricole).

littoral. La seule difficulté que toutes mettent en avant concerne le fait de devoir se séparer de leurs enfants scolarisés.

- La remise en question de la répartition traditionnelle des rôles

Une partie des femmes rencontrées remet en question la répartition traditionnelle des tâches. Certaines sont parvenues à instaurer avec leur mari une relation qu'elles jugent égalitaire, avec une répartition des tâches plus équilibrée. Il s'agit de femmes qui ont fait des études ou qui travaillent, accédant ainsi à l'autonomie financière⁵⁰. Notons que parmi elles, deux sont mariées à des *zoreil*⁵¹ et deux autres ont vécu pendant plusieurs années en métropole. Dans les discours, un homme qui s'occupe des travaux ménagers est présenté comme quelqu'un d'exceptionnel, en rupture avec les hommes de la génération précédente. Trois femmes rapportent que leur belle-mère les critique et les dévalorise parce qu'elle les juge incapables de tenir leur rôle de maîtresse de maison, « obligeant » ainsi leur fils à prendre en charge des activités traditionnellement féminines. Les femmes valorisant ce type de relations apprécient également le fait de pouvoir dialoguer avec leur époux, sur tous les sujets, de pouvoir prendre des décisions en commun, et d'échanger des moments de tendresse.

- La persistance de rapports inégalitaires

Les autres femmes, même quand elles contestent l'inégalité des rapports entre hommes et femmes au sein du foyer, ne sont pas parvenues à instaurer une relation égalitaire et donc en opposition avec le modèle traditionnel. Parmi ces femmes, plusieurs ont divorcé en partie pour cette raison. Les faits montrent que même celles qui pensent être moins soumises que leur mère demeurent le plus souvent dans des situations de domination. Ainsi, que l'un des conjoints ou les deux travaillent ou non, c'est le plus souvent la femme qui prend en charge le plus gros des tâches domestiques, l'éducation des enfants et la gestion du foyer, l'homme n'intervenant que pour les décisions les plus « importantes » (gros achat pour la maison, voiture...). Les femmes de ce groupe ont une perception du couple « idéal » éloignée de la relation de couple qu'elles vivent au quotidien. Dans leurs projections du couple idéal,

⁵⁰ Il s'agit de : Clotilde (32 ans, employée de La Poste), Muriel (40 ans, éducatrice spécialisée), Colette (55 ans, restauratrice), Véronique (38 ans, enseignante), Denise (45 ans, sans emploi) et Florence (34 ans, mère au foyer).

⁵¹ Métropolitains installés à La Réunion.

elles parlent de « rôles équivalents », de « liberté » de la femme comme de l'homme (liberté d'actes et de paroles : pouvoir faire ce que l'on a envie et dire à l'autre ce que l'on pense), d' « entente » mutuelle et d' « harmonie ». Or, il semble que dans bien des couples, les hommes ne concèdent pas cette part de liberté à leur épouse : leurs sorties et leurs opinions continuent à être soumises à l'autorité du conjoint, comme elles l'étaient autrefois à celle de leur père, tandis qu'ils s'octroient une marge de liberté bien plus vaste. Dans ces couples, l'épouse a du mal à communiquer avec son conjoint et à faire entendre ses désirs et ses incompréhensions. La démocratisation du divorce⁵² et sa meilleure acceptation ont permis à un certain nombre de femmes d'échapper à ce type de relations dans lesquelles elles se sentaient infériorisées, tandis que d'autres continuent à connaître de telles situations.

La place des femmes remise en question

Quels que soient leur situation et le type de relation de couple qu'elles partagent avec leur conjoint le cas échéant, la majorité des femmes rencontrées ont conscience de leur position infériorisée par rapport aux hommes, dans la famille, au sein du couple et dans la société en général. Même si elles ne remettent pas en question leur rôle de maîtresse de maison, elles reconnaissent que d'une part, l'homme doit « aider à la maison », surtout si elles travaillent, et que, d'autre part, les femmes doivent avoir les mêmes « droits » que les hommes.

« Je pense que l'homme et la femme doivent avoir vraiment chacun leur part. 50-50. Parce que l'homme, il faut qu'il ait confiance vraiment en sa femme et la femme en son mari. Malheureusement, c'est pas toujours comme ça. Pourquoi l'homme a toujours le droit de faire, et nous la femme on n'a le droit de rien faire ? La femme a vraiment un droit » (Mireille, 45 ans, sans emploi⁵³).

En l'espace de deux générations, la place des femmes réunionnaises dans la famille et dans la société a connu certaines modifications liées à la baisse de la fécondité (elle-même liée à la diffusion des moyens modernes de contraception), aux transformations du marché de l'emploi (développement du travail salarié, accès des femmes au travail, importance du chômage), et à la diffusion de l'image de la femme occidentale, active

⁵² Le nombre de divorces prononcés annuellement est en augmentation constante à La Réunion : de moins de 200 en 1970, il est de plus de 1000 depuis 1994. En 1997, la proportion du nombre de divorces prononcés par rapport au nombre de mariages était de 33 % (contre 20,5 % en 1990) (Hoarau, 2000).

⁵³ Mireille a occupé des emplois ponctuels en tant que femme de ménage, agent scolaire, baby-sitter. Son père était salarié agricole, sa mère ne travaillait pas.

et moins soumise à l'autorité masculine. Cette évolution n'est pas propre à la société réunionnaise, mais elle s'est opérée (et s'opère toujours) rapidement. Dans les discours féminins, le travail et l'accès à l'indépendance financière sont des éléments récurrents. La majorité des femmes pensent que l'accès à l'éducation, aux études et à l'emploi constitue des facteurs essentiels d'émancipation de la femme. Chacune à sa manière, les interviewées expriment combien il importe aux femmes d'accéder au savoir et au travail. Ainsi Alice, qui n'a jamais été scolarisée, souligne l'importance pour les femmes de savoir lire et écrire comme condition indispensable de leur indépendance par rapport aux hommes. Elle pense que si elle avait reçu un minimum d'instruction, elle aurait été mieux armée pour se soustraire aux abus que les hommes qu'elle a rencontrés dans sa vie lui ont infligés (violée à 15 ans, Alice⁵⁴ a eu trois enfants de trois hommes différents qui l'ont abandonnée). Plusieurs informatrices, issus de différents milieux sociaux, soulignent l'importance pour les femmes de travailler, pour leur « épanouissement » personnel, mais aussi pour ne plus être redevable d'un homme :

« Je pense que si la femme est indépendante financièrement, elle l'est partout. [...] Moi ce qui revalorise pas une femme, c'est tendre la main pour dire : 'donne-moi, j'ai envie de m'acheter ça'. Pour moi c'est m'abaisser. C'est pas la liberté. » (Colette, 55 ans, restauratrice).

La place de la femme dans la famille et son rôle de mère et d' « éducatrice » ne sont cependant pas remis en cause par son investissement dans le travail. Ainsi, c'est toujours la maternité qui donne le statut social à la femme. La valorisation de la maternité et du statut maternel a bien été mise en évidence par Laurence Pourchez⁵⁵. Pour toutes les femmes interviewées (à l'exception de Rolande⁵⁶ qui n'a pas encore d'enfant⁵⁷ et qui ne veut pas en faire un tant qu'elle est seule), avoir une descendance est primordiale. Cette dimension est particulièrement soulignée par l'histoire de vie de

⁵⁴ Alice a 53 ans. Elle a une histoire familiale très perturbée : son père, « employé de l'administration » et alcoolique l'a abandonnée ainsi que sa mère et son frère lorsqu'elle était enfant. Elle et son frère sont restés avec sa mère, devenue clocharde. Alice n'est jamais allée à l'école. Dès l'âge de 11 ans, elle a travaillé dans des familles en tant que bonne, où elle a connu des maltraitances dont des abus sexuels. Elle travaille actuellement comme agent scolaire.

⁵⁵ Pourchez, 2002. Comme en de nombreuses sociétés, la stérilité féminine et masculine est très dépréciée. Dans une famille, le nombre d'enfants témoigne de la virilité du père et de la fécondité de la mère.

⁵⁶ Rolande a 39 ans. C'est l'avant-dernière d'une fratrie de dix enfants. Ses parents sont divorcés. Elle a quitté le foyer maternel, où elle vivait avec sa mère, plusieurs de ses sœurs et leurs enfants, depuis deux ans. Rolande a quitté l'école après la classe de cinquième. Elle travaille maintenant comme femme de ménage chez des particuliers et vit seule. Elle n'a connu que deux relations affectives de courte durée.

⁵⁷ Pour cette raison, elle subit une stigmatisation et des violences morales de la part de ses sœurs, toutes mères de famille.

Muriel⁵⁸. Mère de deux enfants, elle s'est sentie dépossédée de sa féminité lorsqu'elle a appris qu'elle ne pourrait pas en avoir un troisième alors que son mari le lui demandait. « C'est comme si j'étais atteinte dans ma féminité. J'avais honte à ce moment-là ». Muriel s'est sentie si dévalorisée qu'elle n'a pas réussi à dire à son époux qu'elle avait des problèmes gynécologiques et qu'elle s'est « renfermée » sur elle-même. Plusieurs des informatrices ont exprimé le fait que c'était leur partenaire qui leur demandait d'avoir un enfant et qu'elles le vivaient très douloureusement lorsqu'elles ne pouvaient pas répondre à cette demande. Dans deux cas, cela a été cause de rupture.

Comme l'expriment Laure, Véronique et Colette, l'accès à l'emploi a redéfini le rapport des femmes à leurs enfants (qu'elles font en moins grand nombre), à leur place dans la famille et également au rôle paternel. Laure souligne la dimension conflictuelle des activités maternelles et professionnelles des femmes :

« [*La place de la femme dans la famille*] elle est problématique aujourd'hui parce qu'elle travaille. Elle confie ses enfants à d'autres, à partir de la crèche, même avant. La femme, elle devrait être là, éducatrice. La femme, elle est à redéfinir sans cesse ». (Laure, 24 ans, à la recherche d'un emploi⁵⁹)

Assurer à la fois son rôle de mère de famille et de femme active ne va pas sans difficultés. Outre la double journée de travail à laquelle toutes les femmes qui travaillent ont à faire face, les femmes qui exercent une activité professionnelle les écartant de leur foyer sont taxées d'abandonner leurs enfants et d'être responsables de l'augmentation de la délinquance des jeunes.

Par ailleurs, pour des femmes qui ont été socialisées selon des normes très traditionnelles, il peut être difficile d'avoir un poste à responsabilité ou un emploi habituellement occupé par un homme. C'est ainsi que Raïssa⁶⁰, qui a travaillé pendant près de vingt ans dans la fonction publique s'est sentie obligée de démissionner car son poste l'amenait à avoir de plus en plus de responsabilités et à devoir diriger de

⁵⁸ Muriel a 40 ans. Originnaire d'un milieu assez favorisé, elle est éducatrice spécialisée et a trois enfants. Elle s'est mariée à l'âge de 23 ans. Pendant treize ans, elle n'a connu aucun problème de couple, jusqu'au jour où son mari a rencontré une autre femme, plus jeune, et est devenu physiquement violent. Elle pense que cette crise est liée au fait qu'elle ne pouvait pas avoir un autre enfant, comme il le désirait. Après avoir mis en œuvre une procédure pénale, Muriel et son mari se sont réconciliés.

⁵⁹ Laure passe des concours pour être éducatrice ou assistante sociale.

⁶⁰ Fille et épouse de commerçants, Raïssa a eu la chance de faire des études en métropole, de se marier lorsqu'elle l'a désiré, avec l'homme qu'elle a choisi, et d'avoir un enfant quand elle l'a décidé. En cela, elle présente son parcours comme un « parcours atypique ». Ses sœurs aînées ont dû, elles, se marier à

plus en plus de personnes. Ne s'en sentant pas « capable », elle a préféré démissionner, alors qu'elle en souffre aujourd'hui et qu'elle éprouve une certaine « rancœur » à l'égard de sa vie professionnelle.

« On nous apprend à être des épouses et des mères. Je n'avais pas l'autorité nécessaire pour diriger du personnel, j'avais trop de responsabilités, j'ai préféré tout quitter » (Raïssa, 57 ans, sans emploi).

Si la place de la femme au sein de la famille et de la société réunionnaise est à redéfinir, celle de l'homme l'est également. Nombreuses sont les femmes, en effet, qui leur demandent de prendre part aux travaux ménagers mais surtout, elles leur demandent de participer davantage à l'éducation des enfants. Ces discours émanent principalement des femmes qui ont une activité professionnelle, mais plusieurs femmes qui ne travaillent pas revendiquent également une plus grande implication des hommes et des pères dans la gestion du foyer et l'éducation des enfants, tous milieux confondus. Plusieurs des femmes rencontrées regrettent le manque de communication entre leur conjoint et ses enfants. Incarnant autrefois la figure de l'autorité, le père est amené à investir davantage un rôle éducatif et des relations d'échange, de dialogue et de tendresse avec ses enfants. Ce nouveau rôle peut paraître dévalorisant, pour les anciennes générations, ainsi que pour la génération actuelle. Ainsi, on nargue le mari de Florence (34 ans, mère au foyer) et on le taxe de n'avoir aucune autorité sur ses enfants parce qu'il interagit avec eux sur le mode de la communication verbale et sur le mode affectif. Même si les femmes s'investissent davantage dans le domaine professionnel, déléguant en partie le travail domestique, les discours montrent que les hommes incarnent toujours l'autorité, la loi et que l'égalité entre femmes et hommes est loin d'être atteinte.

« [*L'homme*] c'est l'image de la loi, c'est l'image de la société. Comment dire, il est là pour donner les interdits. La société telle qu'on la voit avec les règles, et bien c'est les hommes qui la font. Les femmes, c'est des objets par rapport à eux, elles en savent beaucoup plus pour arriver là où elles veulent. » (Laure, 24 ans, sans emploi)

« On est au XXI^e siècle et on se bat encore pour la parité et donc ça veut tout dire quoi. Notre statut n'a jamais été reconnu en tant que tel. Le père dans la famille, il a son rôle. Il a toute sa place et il devrait prendre toute sa place. Si on prend l'éducation des enfants, il doit contribuer depuis la naissance jusqu'à... Disons que je pense que les femmes supportent toujours la domination de l'homme » (Rose, 56 ans, préretraîtée).

Les femmes qui dénoncent ainsi la place dominante des hommes et la soumission des femmes sont celles qui ont un certain niveau de formation scolaire ou universitaire

15 ans. Raïssa est la première fille de sa fratrie à avoir échappé à un mariage forcé, ouvrant ainsi la

(même si elles ne travaillent pas : Florence a un DEA, elle s'occupe de ses enfants mais pense travailler un jour ; Laure a une licence et elle n'imagine pas ne pas travailler) et celles qui ont eu une carrière professionnelle leur permettant de prendre conscience de l'inégalité des rapports entre hommes et femmes (avant d'être commerciale, Rose a occupé plusieurs emplois).

Les comportements masculins de domination s'incarnent notamment dans des attitudes « machistes » et dans l'infidélité de certains hommes, dénoncées par plusieurs informatrices. Les femmes d'aujourd'hui ne sont plus disposées à accepter des situations que leur mère ont subi sans pouvoir y échapper. Si le « multipartenariat » semble moins marqué à La Réunion que dans les sociétés antillaises⁶¹, les récits soulignent la fréquence de l'infidélité masculine. Celle-ci est ressentie par les femmes comme une « trahison », voire comme une violence. Dans le domaine de la sexualité, la domination des conjoints s'exprime avec une intensité particulière.

voie à ses sœurs cadettes.

⁶¹ *Analyse des comportements sexuels à La Réunion*, Observatoire Régional de la Santé de La Réunion, Direction départementale des affaires sanitaires et sociales, 1997 ; Giraud Michel, Gilloire Augustin, Halfen Sandrine et de Colomby Patrick, *Les comportements sexuels aux Antilles et en Guyane*, Paris, ANRS, 1995.

III. La sexualité : attentes et désirs au féminin

L'éducation à la sexualité

Si à La Réunion la sexualité est un domaine de moins en moins tabou, dont on parle de plus en plus, dans les médias, dans les familles, à l'école, entre conjoints, entre ami-e-s, cette évolution est relativement récente. En effet, mises à part quelques femmes de l'échantillon, toutes les interviewées rapportent une absence totale d'éducation à la sexualité et de communication sur ce thème, à l'école, dans la famille ou entre amies. Parler de sexualité à la maison était impensable pour la grande majorité des femmes ; évoquer ce thème était « interdit ». Les deux seules personnes à avoir bénéficié d'une éducation parentale à la sexualité sont Florence, dont les parents médecins ont tenu à préparer leurs enfants à la sexualité (eux-mêmes ayant souffert d'avoir débuté leur vie sexuelle sans aucune connaissance en ce domaine), et Laure, dont la mère (secrétaire de direction) a abordé le sujet lorsqu'elle avait 9 ans :

- « Une éducation sexuelle ? Je l'ai reçue très jeune en fait. 9 ans, 10 ans, je trouve ça très très jeune.
- Par qui ?
- Ma maman principalement. Jamais mon papa. C'est pas parce qu'il est refermé. C'est un créole par nature, il en parle pas. » (Laure, 24 ans, sans emploi)

Cependant, Laure pense que cette « éducation sexuelle » précoce (dont on ne sait pas en quoi elle a consisté) lui a été totalement inutile, puisqu'elle ne connaissait pas le mécanisme des règles, ni la nécessité d'utiliser un préservatif ou un moyen de contraception, et encore moins les notions de désir et de plaisir.

Quelques femmes ont reçu des informations et des conseils relatifs à la sexualité au cours de leur scolarité. Mais même entre pairs, la communication autour de la sexualité semblait être un sujet à éviter. Ainsi, la grande majorité des femmes rencontrées ont débuté leur vie sexuelle sans aucune connaissance des pratiques sexuelles, des mécanismes de la reproduction, des notions de désir et de plaisir. Certaines ne savaient même pas qu'une grossesse pouvait résulter d'un rapport sexuel. Le confinement des filles dans le foyer et la restriction de leurs sorties visaient non seulement à les préparer à leur rôle de maîtresse de maison, mais aussi à surveiller leurs fréquentations, à contrôler leur sexualité et à assurer leur virginité. L'importance d'être vierge au mariage est rapportée par sept femmes, dont la plus jeune a 37 ans, et la virginité était jusque récemment une condition incontournable pour trouver un

mari. Mathilde, 43 ans, a connu son premier rapport sexuel à 15 ans (en 1977). Son père est venu « demander des comptes » à son petit-ami : ce qui lui importait, c'était non pas de savoir si sa fille avait eu une relation sexuelle, si elle avait été consentante ou non, et si elle pouvait être enceinte, mais c'était de savoir si elle était vierge ou non.

« Mon père il m'a laissée, quand il a su que j'étais encore vierge, pour lui c'était le plus important. Le reste, il s'en foutait. Il est parti » (Mathilde, 43 ans, sans emploi⁶²).

Garante de l'honneur du père, la virginité est également garante de celle du mari :

« Il voulait avoir la preuve que personne n'avait passé avant lui, avant le mariage. [...] Pour lui, il fallait absolument que ça saigne » (Lucie, 46 ans, sans emploi).

Aux dires des deux femmes de confession musulmane, l'impératif de virginité au mariage est particulièrement important dans les familles musulmanes⁶³ car le fait d'avoir un rapport sexuel avec un homme engage sa partenaire :

« J'étais déjà engagée, pour moi c'était ça, tu couches une fois et tu es déjà engagée. Puis chez les Indiens, une fois que tu couches avec un homme, c'est pas facile de trouver un autre homme » (Claire, 37 ans, sans emploi).

Claire est cependant parvenue à divorcer de son époux violent et infidèle après 16 ans de mariage. Elle n'a connu aucun autre homme.

Manquant d'informations relatives à la sexualité, certaines femmes ont puisé des éléments dans leur imaginaire et surtout dans les médias et notamment la télévision. Elles imaginaient le rapport sexuel comme un moment de tendresse, d'amour partagé, empreint de romantisme. Sans comptabiliser les femmes qui ont connu un premier rapport sexuel forcé, dix des femmes interviewées ont été déçues de leur première expérience sexuelle.

Du premier rapport à une sexualité épanouie

La première expérience sexuelle, même quand elle est volontaire, est souvent vécue avec appréhension et déception. Appréhension en raison du tabou et des méconnaissances qui entourent la sexualité et plus particulièrement la sexualité

⁶² Mathilde était sans emploi au moment de l'entretien, mais elle travaille régulièrement dans le cadre de Contrats à Durée Déterminée.

⁶³ Comme on l'a vu plus haut, Raïssa est cependant parvenue à échapper à cet impératif : rompant avec les traditions familiales, elle est partie étudier en métropole et ne s'est mariée qu'à 32 ans, avec un homme qu'elle a choisi (contrairement à ses sœurs, mariées de force à 15 ans).

féminine. Déception parce que les attentes féminines de tendresse, de douceur et d'amour sont rarement comblées.

« Déjà c'était mon premier rapport à 25 ans, je ne savais pas ce que c'était et ça s'est très mal passé, parce que déjà j'avais peur, je ne savais pas ce que c'était, c'était ma première expérience. J'avais tellement peur, j'étais tellement crispée que ça s'est très mal passé » (Nathalie, 37 ans, sans emploi).

« La nuit de noce, il est allé au lit sans... moi je m'attendais, je ne sais pas moi, peut-être je regardais trop de documents à la télé ! Je pensais qu'il y aurait des câlins, je sais pas moi, je me préparais à... et puis non. Il est allé au lit. Je me suis retrouvée toute seule dans cette grande robe... et puis sans câlin, sans rien. » (Lucie, 46 ans, sans emploi).

La première expérience sexuelle est souvent faite de douleurs, physiques et morales, et d'absence de plaisir, du moins du côté féminin. Rares sont les femmes qui gardent un bon souvenir de cette première expérience marquante. Aucune des femmes rencontrées ne m'a dit avoir été satisfaite de ce premier rapport⁶⁴. Parfois, les expériences suivantes sont tout aussi décevantes et certaines femmes n'ont jamais connu le plaisir sexuel. Il s'agit de femmes qui n'ont eu qu'un seul partenaire sexuel, leur époux, et qui ne sont pas parvenues à trouver avec lui une entente physique. Pour ces femmes, le moment du rapport sexuel est souvent redouté : elles ont l'impression d'être un objet au service des désirs masculins et elles ne parviennent pas à dialoguer avec leur époux sur ce sujet délicat. Nathalie est dans ce cas : elle n'a connu que son mari, avec lequel elle a vécu onze ans (elle est en instance de divorce). Marquée par son premier rapport sexuel, elle n'a jamais connu le désir sexuel ni la jouissance physique (d'autant plus que son mari a tenté de la sodomiser contre son gré). Notons que les femmes qui ont une sexualité décevante sont dans la plupart des cas celles qui subissent des violences conjugales physiques et/ou sexuelles (dont il sera question plus loin).

Dans les discours féminins à propos du plaisir, c'est d'ailleurs plus souvent le plaisir masculin qui est mis en avant, occultant le plaisir féminin. Ainsi, Josiane, qui n'a connu que son mari comme partenaire sexuel, n'évoque jamais le plaisir qu'elle aurait pu avoir avec lui. Elle évoque uniquement le plaisir qu'elle lui « donnait » :

⁶⁴ Cette question n'a pas pu être abordée avec une dizaine de femmes : certaines étaient gênées d'évoquer cet événement ; d'autres répondaient simplement que « ça s'était passé normalement » et me faisaient comprendre qu'elles n'avaient rien à ajouter ; les femmes rencontrées dans un centre d'accueil vivaient des situations extrêmement difficiles et avaient envie de me parler de ces situations plutôt que d'évoquer leur découverte de la sexualité.

« On a passé du bon moment, moi je trouve, je lui ai donné tant de plaisir sur mes vieux jours. C'est maintenant que je trouve que je suis maltraitée, j'ai plus à lui donner du plaisir. » (Josiane, 59 ans, sans emploi)⁶⁵

Il est fort probable que dans la conception masculine du plaisir, c'est également le plaisir masculin qui prime sur la jouissance féminine. C'est pourquoi certains hommes ne se soucient pas de ce que ressentent leurs partenaires au moment des rapports sexuels. Dans ces conditions, connaître une sexualité épanouie ne va pas de soi puisque le premier partenaire sexuel est souvent le mari et demeure fréquemment le seul partenaire sexuel au cours de la vie⁶⁶. Sur l'ensemble des femmes rencontrées, la moitié n'a eu qu'un partenaire sexuel au cours de leur vie, et il ne s'agit pas des femmes les plus jeunes : elles ont entre 31 et 59 ans et sept d'entre elles ont plus de 45 ans.

Les femmes qui affirment avoir une sexualité satisfaisante sont celles qui ont connu plusieurs partenaires sexuels ou qui se sont remariées. Dans le cas de Denise par exemple, le premier mariage était davantage considéré comme un mariage d'obligation alors que la seconde union est basée sur une relation d'amour. Dans le cadre du premier mariage, avoir un rapport sexuel relevait davantage de l'obligation, et non du plaisir.

« Le père de mes filles, c'est sans problème, au niveau rapports sexuels, c'est... y a rien à voir. J'ai beaucoup plus découvert avec lui qu'avec l'autre. L'autre c'était par obligation, c'était une obligation mais du jour où j'ai été enceinte, y a plus rien eu. Il cherchait pas, ou bien si il cherchait, je disais non, parce que y avait rien qui fonctionnait entre nous. C'était pas de l'amour, c'était de l'obligation » (Denise, 45 ans, sans emploi).

En ce qui concerne Mathilde, elle a eu son premier rapport sexuel à 15 ans, alors qu'elle ne se sentait pas prête : « les rapports, ça se passait mal parce que j'étais pas prête à ça ». Elle est cependant parvenue à prendre du plaisir avec son deuxième partenaire, qui l'avait mise en « confiance ».

Avoir une sexualité satisfaisante ou épanouie relève de quelque chose de profondément subjectif, personnel et intime, et chacun y donne un sens particulier. En outre, il peut paraître dévalorisant de dire que sa vie sexuelle n'est pas aussi satisfaisante qu'on le souhaiterait, d'autant plus lorsque par ailleurs l'entente avec le conjoint est bonne. Par conséquent, les données présentées ici sont à considérer avec

⁶⁵ Josiane et son mari font « chambres à part ». Elle n'a plus à lui « donner du plaisir », alors qu'elle subit des violences conjugales depuis 35 ans.

⁶⁶ A La Réunion, 55,8 % des femmes « sexuellement actives » ont eu un seul partenaire au cours de la vie, contre 17,8 % des hommes (*Analyse des comportements sexuels à La Réunion*, 1997). Sur l'importance du premier rapport sexuel sur la vie sexuelle, cf Bozon Michel, « L'entrée dans la sexualité adulte : le premier rapport et ses suites », *Population*, n° 5, 1993 : 1317-1352.

prudence : certaines femmes n'ont peut-être pas osé dire qu'elles n'étaient pas comblées, d'autres au contraire n'ont peut-être pas osé dire qu'elles avaient des partenaires occasionnels qui leur procuraient du plaisir.

Les violences sexuelles dans le cadre conjugal

L'une des particularités de cette enquête qualitative est d'avoir mis au jour l'incidence des violences sexuelles dans le cadre du couple. Hasard, biais de l'échantillon ou strict reflet de la réalité ? Sans une enquête plus approfondie qui confirmerait ou au contraire invaliderait ces données, nous ne pouvons les considérer qu'avec vigilance. Parmi les trente-cinq femmes rencontrées, dix déclarent avoir été forcées à des rapports sexuels par leur conjoint. Sur ces dix femmes, cinq se sont vues imposer des pratiques particulièrement dégradantes à leurs yeux et qu'elles refusaient (fellation, sodomie, rapports sexuels avec des hommes inconnus en la présence du mari...). D'après les témoignages, ces pratiques sont fortement inspirées de la pornographie :

« Il voulait faire comme dans les films en fait. Dans les films porno par exemple » (Elisabeth, 57 ans, couturière).

« Il m'a proposé la sodomisation, chose que je n'ai jamais voulu faire et il est allé voir ailleurs. Et puis il commençait aussi des fois à regarder des films pornos et des revus pornos. Ensuite il voulait essayer tout ce qu'ils faisaient dans les films sur moi. Je lui ai dit : 'écoute, je ne suis pas une chienne, je suis un être humain, comme toi. J'ai du sang qui coule dans mes veines. J'ai du plaisir autrement mais pas comme dans les films pornos' » (Nathalie, 37 ans, sans emploi).

« Il regardait des films pornos en m'obligeant à faire de même. Je suis arrivée au point où je suis dégoutée de mon corps » (Lucie, 46 ans, sans emploi).

Une autre des femmes interviewées, qui ne subit pas de violences sexuelles de la part de son conjoint, témoigne du fait qu'il regarde des films pornographiques. Le recours à la pornographie semble important parmi les hommes réunionnais : plus de 92 % d'entre eux ont vu un film pornographique (99 % des 18-24 ans) et 82 % ont regardé un journal pornographique (contre respectivement 59,8 % et 55 % des femmes)⁶⁷.

Parmi les dix femmes qui déclarent avoir été forcées par leur conjoint, quatre vivaient dans un centre d'hébergement pour femmes en difficulté au moment de l'enquête, quatre autres ont été recruté par le biais de l'association AMAFAR, une a été recrutée par l'intermédiaire d'une personne ressource, et j'ai rencontré la dernière dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre les violences envers les femmes du 25 novembre 2003. La majorité de ces femmes avaient déjà parlé de leurs problèmes

conjugaux à quelqu'un et celles rencontrées dans le centre s'étaient déjà confiées à propos des violences sexuelles qu'elles subissaient. D'autres se sont exprimées pour la première fois au sujet de leur sexualité. Parmi celles qui en avaient déjà parlé à quelqu'un, toutes disent qu'elles l'ont fait récemment et avec beaucoup de difficultés. Alors que les femmes ont habituellement du mal à parler de leur sexualité en raison du tabou qui l'entoure, elles ont pu se confier, parfois pour la première fois, sur les violences sexuelles qu'elles subissent dans le cadre conjugal. Les femmes enquêtées au cours de l'enquête quantitative ont également dénoncé des viols conjugaux. La place des conjoints ou ex-conjoints des femmes victimes de viols ou de tentatives de viols est dominante puisque dans environ quatre cas sur dix, ce sont eux les auteurs directs⁶⁸.

Les femmes rencontrées vivent ce type d'atteintes dans le secret : elles ont des difficultés à en parler en raison, d'une part, de la honte et du tabou qui entoure la communication sur la sexualité et, d'autre part, de la difficulté à percevoir qu'il s'agit de situations de violence et d'actes dégradants. Ces actes sont en effet perpétrés dans un contexte où l'épouse est traditionnellement perçue comme étant à disposition de son mari pour tout ce qui concerne les services domestiques, dont les services sexuels. Certains hommes ont une vision machiste du couple et considèrent leur épouse comme leur propriété. Il semblerait qu'à leurs yeux, dès l'instant où ils sont mariés, leur épouse ne peut pas se refuser à eux.

« Les femmes dans le temps, elles ne connaissaient pas ce que c'était l'amour. L'homme, il se disait, ben voilà, la femme elle est là pour ça. Elle était fatiguée ou pas, ben l'homme se croyait obligé que si lui il avait une femme, c'était pas pour autre chose. Quand il avait envie d'avoir une relation, il ne cherchait pas si la femme elle était fatiguée ou si elle pouvait pas ou si il fallait faire attention. La femme, elle avait aucun droit. » (Josiane, 59 ans, sans emploi).

Si Josiane s'exprime au passé, il semble bien au regard de plusieurs récits que cette vision masculine et machiste de la sexualité persiste dans certains couples. Josiane en a elle-même fait les frais puisque son mari l'a obligée pendant plus de 10 ans à avoir des relations sexuelles avec lui en la frappant.

« Le premier mois que j'ai passé avec lui, un mois après, il venait coucher, j'ai dit que j'avais pas envie, il m'a donné une claque sur les fesses que ses cinq doigts étaient marqués sur mes fesses. Mon premier enfant, il a 35 ans, et ben je pense encore à ça. [...] Et puis j'ai couché quand-même avec lui. Finalement quand on était jeune, on n'avait jamais entendu

⁶⁷ *Analyse des comportements sexuels à la Réunion*, 1997.

⁶⁸ Widmer, 2003.

parler de la violence sexuelle. On se croit obligée de supporter et après, quand j'ai compris sa méchanceté, ben je pouvais plus le quitter car j'étais enceinte de mon premier enfant. [...] il me tapait surtout question..., tu vois, surtout quand il avait envie. »

Pour quatre femmes⁶⁹, le fait de refuser des rapports ou des pratiques non désirées déclenchait la colère du conjoint qui se manifestait par des comportements de violences physiques et verbales, parfois même à l'égard des enfants. Pour éviter d'être frappées, les femmes concernées étaient contraintes à la soumission.

Dans les autres cas, les violences sexuelles sont perpétrées dans un contexte plus général de soumission et de violences de tous ordres. Par exemple, Aude, 25 ans, a vécu pendant sept ans avec son petit ami. Il refusait qu'elle travaille, qu'elle parle avec d'autres garçons, qu'elle dispose de l'argent... et il l'obligeait à avoir des relations sexuelles avec lui lorsqu'elle avait besoin d'argent pour faire les courses. Comme ils avaient un enfant, elle était contrainte de se soumettre régulièrement à ces rapports imposés pour pouvoir le nourrir. Notons que parmi les femmes qui ont vécu dans un climat de violences conjugales et sexuelles, la majorité vit dans des conditions sociales défavorisées : Monique (38 ans) a vécu en concubinage pendant 18 ans avec un homme alcoolique qui ne travaille pas et qui a lui-même connu des problèmes de violence dans sa famille, elle perçoit le RMI et elle n'a eu d'emplois que dans le cadre de CES (Contrat emploi solidarité). Originnaire de la région de Saint-Denis, Monique n'était jamais allée dans le sud de La Réunion et ne sait pas nager. Alice (46 ans) a connu une situation similaire : son bagage scolaire (classe de troisième) lui permet uniquement de trouver des CES, de même que pour son mari. Elisabeth (57 ans) est originaire d'un milieu plutôt défavorisé (son père était journalier agricole, sa mère s'occupait de leurs dix enfants, dont Elisabeth était l'aînée). Elle a été scolarisée jusqu'en cinquième et s'est mariée à 19 ans avec le premier homme qu'elle a connu. Elle a été vendeuse dans son entreprise pendant quelques années. Mais ne supportant plus l'humiliation et les maltraitances, elle a divorcé à 25 ans. 32 ans plus tard, Elisabeth ne s'est pas remise de son expérience conjugale : elle n'a jamais pu nouer une relation avec un autre homme, elle n'a jamais connu le plaisir sexuel et elle vit toujours chez ses parents. Mireille (45 ans) a une histoire très similaire (origine sociale populaire, scolarisation jusqu'en cinquième, peu d'activité rémunérée en tant que femme de ménage) et elle a en outre assisté à des scènes de violences entre ses parents. Elle est aujourd'hui séparée d'un homme

⁶⁹ Cécile, 32 ans, Nathalie, 37 ans, Josiane, 59 ans, Marie, 62 ans, toutes sans emploi.

extrêmement violent avec elle et ses enfants. On le voit, la marginalité économique et sociale, le fait d'avoir des enfants et le fait d'être issue d'un milieu social défavorisé constituent des obstacles pour une femme qui désire quitter un époux violent. La religion n'a pas été évoquée par les femmes rencontrées comme obstacle à la séparation ou au divorce, même en ce qui concerne les plus pratiquantes.

Tant qu'elles n'étaient pas prises en charge par une association, une assistante sociale ou tant qu'elles n'étaient pas en contact avec la police ou la gendarmerie, les informatrices victimes d'abus sexuels de la part de leur époux ne les percevaient pas comme des violences et ne savaient pas qu'ils étaient punis par la loi. Qu'il s'agisse des femmes rencontrées dans un centre d'accueil ou des femmes rencontrées ailleurs, celles qui ont été victimes d'abus sexuels dans le cadre conjugal ne savaient pas que le viol conjugal est puni par la loi.

« Ce n'est que maintenant que je commence à comprendre finalement que c'était pas quelque chose..., je pense que ça doit être puni par la loi, ça devrait être puni par la loi »
(Elisabeth, 57 ans, couturière).

Cécile, hébergée dans un centre d'accueil, « subissait des choses qu'elle ne voulait pas » lorsque son mari la contraignait à avoir des rapports sexuels avec des inconnus en sa présence. Mais elle ne savait pas comment échapper à ces situations. C'est un de ces hommes qui lui a conseillé de refuser ces rapports si elle n'était pas consentante et de quitter son conjoint. Elle a trouvé la force de le faire avec le soutien d'une assistante sociale lorsque sa fille de 13 ans, qui subissait aussi des maltraitances, a fugué.

Le fait de subir des rapports sexuels dégradants, parfois pendant plusieurs années (26 ans en ce qui concerne Lucie, 6 ans pour Elisabeth) et de ne pas connaître le plaisir sexuel amène les femmes rencontrées à un « dégoût » de leur corps et une crainte de nouer de nouvelles relations affectives. On l'a vu, Elisabeth, divorcée depuis près de 30 ans, ne s'est pas remise des agissements de son époux, elle n'a jamais pu avoir une relation avec un autre homme et pense avoir raté son existence car elle n'a jamais connu l'amour, le plaisir physique et le bonheur de vivre à deux. Ces discours sont le fait des femmes hébergées en centre d'accueil, mais aussi des femmes rencontrées dans d'autres circonstances.

Les cinq femmes qui ont subi des actes sexuels dégradants par leur conjoint sont séparées, divorcées ou en instance de divorce, ce qui est plutôt bon signe. On peut

cependant supposer qu'elles n'auraient pas parlé de ces violences si elles vivaient toujours avec leur époux. Il est probable que d'autres femmes vivent des situations similaires mais qu'elles n'en ont pas parlé, soit parce qu'elles n'en ont pas conscience, soit par crainte des conséquences de leurs confidences.

Communication et sexualité

Je l'ai souligné, la communication sur la sexualité est peu développée dans les familles réunionnaises. Cependant, si les mères des interviewées n'abordaient pas ce sujet avec leurs filles, elles-mêmes sont davantage enclines à dispenser une éducation sexuelle à leur descendance. C'est ce que confirme l'enquête *Analyse des comportements sexuels à La Réunion*. Si 2 % des hommes et 0 % des femmes âgés de 50 à 59 ans au moment de l'enquête ont parlé de sexualité dans leur famille quand ils étaient enfants, 31,8 % des hommes et 18,8 % des femmes âgés de 18 à 29 ans en ont parlé. De manière globale, seulement 15 % des personnes interrogées au cours de l'enquête ACSR ont parlé de sexualité dans leur famille quand elles étaient enfants⁷⁰. Même si elles ont des difficultés à parler de sexualité avec leurs enfants, il semble que les interviewées aient pris conscience de l'importance d'ouvrir un dialogue sur ces questions, souvent avec l'aide de l'école ou d'ouvrages spécialisés.

« C'est vrai que moi, du fait qu'on m'en a pas parlé, ça m'a gêné d'en parler à mes enfants, parce que c'est vrai que quelque part..., mais quand ils ont commencé, on était sur la même longueur d'onde, mais c'est vrai qu'y a eu l'école pour m'aider. [...] C'est vrai que qu'est-ce que c'était tabou, on parlait pas de sexe. » (Colette, 55 ans, restauratrice)

Il ressort des entretiens que la sexualité demeure plus taboue dans les milieux sociaux les moins favorisés et qu'aborder les questions liées à la sexualité dans l'éducation des enfants est plus rare.

Si le domaine de l'éducation sexuelle revient le plus souvent à la mère, certains pères sont de plus en plus impliqués, comme le mari de Denise :

- « Mais y a pas de tabou. On est très ouvert, même le papa est très ouvert avec ses filles.
- Il en parle aussi avec elles ?
- Oui on en discute, on les embête. Il dit des cochonneries aussi ! Mais gentil. Education sexuelle, y a aucun tabou. » (Denise, 45 ans, sans emploi)

Plus que les autres femmes, semble-t-il, les femmes victimes de violences sexuelles au sein de leur couple ont également établi un dialogue avec leurs filles pour qu'elles prennent le temps de choisir leur futur époux, et qu'elles prennent la pilule le moment

⁷⁰ *Analyse des comportements sexuels à La Réunion*, 1997.

venu afin de ne pas avoir d'enfant avec leur premier partenaire, s'il n'est pas désiré. Elles ont en effet souffert de se retrouver prisonnières d'une relation conjugale qui ne leur convenait pas et d'un mari violent qu'elles ne pouvaient pas quitter en raison de leur grossesse ou de leur maternité. Elles font donc en sorte que leurs filles ne reproduisent pas le même schéma et qu'elles ne se retrouvent pas dans des situations similaires.

Dans les couples, la sexualité demeure dans certains cas un sujet que l'on n'aborde pas. Les femmes qui ont reçu une éducation particulièrement rigide en ce qui concerne le tabou de la sexualité et qui n'ont pas eu la possibilité de s'ouvrir sur ces questions au cours de leur scolarité, de leur vie professionnelle ou amicale parviennent rarement à parler de sexualité avec leur époux, surtout lorsque celui-ci est réticent à aborder ces questions. Il semble qu'il y ait là encore un effet du milieu social puisque c'est dans les milieux les plus défavorisés que la communication sur la sexualité conjugale s'avère difficile et restreinte. Les femmes victimes de violences sexuelles dans le cadre conjugal ne sont pas parvenues à établir un dialogue avec leur époux concernant leur vie sexuelle. Parmi celles qui sont déçues de leur vie sexuelle, toutes souffrent de ne pas pouvoir exprimer le fait qu'elles ne prennent pas de plaisir à avoir des relations sexuelles. Elles ne parviennent pas à en parler avec leur conjoint et rarement avec quelqu'un d'autre. Seule Mireille (45 ans, sans emploi) a évoqué le problème auprès de son psychologue et d'une assistante sociale. Plusieurs femmes m'ont affirmé s'être confiées sur leur vie sexuelle pour la première fois au cours de l'entretien. Livrer de telles confidences ne peut se faire que dans certaines conditions, lorsque l'écoute et la confiance sont là. Ainsi, Elisabeth est parvenue à se confier à moi après deux heures d'entretien, une fois le magnétophone éteint.

Extrait du journal de terrain (novembre 2003) :

« Elisabeth me raconte d'un ton très bas qu'en fait, leur premier rapport sexuel s'est très mal passé : il l'a 'prise par l'anus' d'un seul coup, sans la préparer. Ça l'a 'bloquée' jusqu'à maintenant, et elle n'a jamais connu de 'plaisir physique' avec un homme. Elle en souffre maintenant. Longtemps, elle a vécu sans trop y penser, mais elle se rend compte aujourd'hui qu'elle en souffre et qu'elle a 'raté quelque chose' dans sa vie. [...] Elle me dit : 'j'étais un objet, une chose' ».

Parmi les femmes qui disent avoir une sexualité satisfaisante, la communication sur ce sujet au sein du couple est plus facile. Ces femmes ont par ailleurs un niveau d'études plus élevé et occupent plus souvent une activité professionnelle. Elles sont également plus nombreuses à avoir eu plusieurs partenaires sexuels au cours de leur vie. De la

même manière, elles parlent plus librement de la sexualité avec des amies, alors que pour d'autres, la sexualité demeure un sujet qu'elles considèrent comme tabou et qu'elles jugent indigne d'évoquer en public.

Sexualité, maternité, contraception

A l'exception de Laure (24 ans), Solange (27 ans) et Rolande (39 ans), toutes les femmes rencontrées ont des enfants et pour beaucoup d'entre elles il était inimaginable de ne pas enfanter. Comme je l'ai souligné plus haut, le statut social de la femme repose essentiellement sur la maternité. Plusieurs informatrices se réjouissent ainsi d'être une femme parce qu'elles ont le privilège de pouvoir enfanter. Seules deux des femmes rencontrées se définissent davantage par le travail et l'investissement professionnel que par leur rôle de mère de famille. Il s'agit de Colette (55ans), mère de six enfants, et de Véronique (38 ans), mère de deux enfants. Toutes deux sont mariées avec un métropolitain. Véronique est enseignante. Colette, après avoir été infirmière de nuit pendant 15 ans en métropole, s'occupe désormais d'une table d'hôte :

« Moi je suis plus celle qui ramène la paye. Moi je suis maman ok, pour moi c'est un très beau rôle, je l'ai pris vraiment au sérieux quand je suis venue ici, quand je suis revenue à la Réunion. Mais je pense que là-bas, je... on arrivait à compenser, je travaillais la nuit à l'hôpital, la journée je faisais de l'intérim, et les enfants ils avaient tout, mais on comblait notre absence par des jouets, ce qu'ils voulaient ils avaient, c'était pour combler notre absence je pense. Et donc j'aimais ce que je faisais, donc pour moi c'était la paye d'abord. Je travaillais mais à me foutre en l'air, tellement que j'aimais ça, j'aimais... j'aime avoir de l'argent, mais pas vraiment en dépenser, je suis pas calculatrice moi, je vais dépenser parce que ma fille a besoin de ça, allez hop on achète ça. Mais à côté de ça, j'ai vraiment l'envie de ramener beaucoup d'argent à la maison, donc moi c'est plus ça, c'était plus ça, et famille après. Peut-être que mon premier mariage⁷¹ il a été un peu cassé à cause de ça. »

Seules les informatrices les plus jeunes (moins de 28 ans) ont débuté leur vie sexuelle en prenant en compte le risque de grossesse et en prenant un moyen de contraception :

« J'ai pris le taureau par les cornes, j'osais pas en parler à maman, alors je suis allée au planning familial et j'ai commencé à prendre la pilule comme ça » (Laure, 24 ans).

Pour les autres, la première grossesse n'était pas toujours désirée ou du moins pas décidée. Parmi les femmes les plus âgées, certaines ne connaissaient pas le lien entre le fait d'avoir des rapports sexuels et la procréation. C'est ainsi qu'Andrée (62 ans) a connu sa première grossesse à 21 ans :

« Je vomissais pendant la grossesse. Ma grande sœur a dit : 'par où ça tu as pris, ça va sortir'. Et moi, tout ça, je connaissais pas. C'est quand je vomissais que j'ai vraiment vu que... Mais je ne savais pas. Je ne connaissais rien, rien. Je savais que je vomissais. Mais je

⁷¹ Son premier mari est réunionnais.

ne me serais jamais douté que l'enfant aurait pu sortir de là. Je vomissais. Et ma première sœur – elle a 70 ans hein – elle a jamais pu me le dire. Elle ne m'a rien dit ».

Les femmes de la génération d'Andrée ne maîtrisaient pas leur fécondité comme celles d'aujourd'hui.

Mathilde (43 ans) a eu son premier enfant à 16 ans, sans l'avoir décidé et également par méconnaissance de la reproduction et de la contraception :

« Je suis partie sans penser que j'allais tomber enceinte, parce que dans ma tête, je savais pas tout ça moi. Je savais, j'avais appris à l'école, mais c'était tellement tabou qu'on n'en parlait pas. »

Mathilde, comme d'autres femmes qui ont eu leur premier enfant sans le décider, a par la suite utilisé un moyen de contraception et a choisi le moment où elle a eu ses deux autres enfants. Si la pilule n'est pas supportée par quelques femmes (en raison des « bouffées de chaleur », des « hausses de tension » et des nausées qu'elle est censée provoquer), sept informatrices l'utilisent⁷² et trois l'ont utilisée⁷³. Aude (25 ans) et Christine (29 ans) portent un stérilet (elles ont toutes deux un enfant). Valérie (23 ans) a porté un stérilet après la naissance de son premier enfant. Elle prend maintenant la pilule. Denise (45 ans) recourt à la méthode du calcul et elle n'a jamais voulu essayer une autre méthode. Rose (56 ans) a eu une ligature des trompes, après avoir utilisé la pilule contraceptive et eu deux enfants. Certaines des femmes rencontrées – dont plusieurs sont ménopausées – n'ont jamais utilisé de moyen de contraception : Juliette (49 ans), Jacqueline (49 ans), Alice (52 ans), Geneviève (58 ans), Andrée (62 ans)⁷⁴. A l'exception de deux femmes de 49 ans, toutes les femmes rencontrées à Mafate recourent à une méthode contraceptive (pilule ou stérilet) et déclarent avoir un suivi gynécologique grâce aux visites mensuelles d'un gynécologue de la DDASS.

Si le désir d'enfant est important pour les femmes, il l'est également pour les hommes. Plusieurs des interviewées ont ainsi enfanté alors qu'elles ne voulaient plus d'enfant, et en raison des demandes pressantes et réitérées du conjoint.

⁷² Valérie (23 ans), Laure (24 ans), Sandrine (28 ans), Agnès (31 ans), Sophie (36 ans), Mathilde (43 ans), Lucie (46 ans).

⁷³ Aude (25 ans), qui porte maintenant un stérilet ; Nathalie (37 ans), qui a préféré arrêter en raison de « bouffées de chaleur » et « hausses de tension » ; Rose (56 ans), maintenant ménopausée mais qui avait eu une ligature des trompes après la naissance de ses deux enfants.

⁷⁴ Sur les vingt femmes pour lesquelles nous avons des éléments sur l'utilisation éventuelle d'une contraception, dix n'en utilisent pas : celles qui n'en ont jamais utilisé, ainsi que Nathalie (37 ans), Rose (56 ans), Marthe (56 ans), Elisabeth (57 ans), Josiane (59 ans).

- « Un mois après [*qu'il se soit installé chez elle*], j'étais enceinte déjà de mon petit garçon. Parce que là, il a dit... Le matin, au déjeuner, il arrêta pas de dire : 'ouais, tu as ton enfant, toi, tu as ton enfant, moi j'ai pas d'enfant, tu as ton enfant, tu as tes enfants, moi j'ai pas d'enfant'.
- Il n'avait pas d'enfants ?
- Non. Il arrêta pas, il arrêta pas, il arrêta pas parce que c'est quelqu'un, quand il veut quelque chose, il va tout faire pour l'avoir. Il arrêta pas, il arrêta pas, il arrêta pas. Bon, ce que j'ai fait, j'ai arrêté la pilule, donc je suis tombée enceinte tout de suite.
- Il t'a un peu forcée ?
- Ah, il m'a forcée. Ouais, il m'a forcée. C'est pas un peu, mais forcé parce que j'en pouvais plus. On déjeunait, il parlait d'enfant. Au dîner, il parlait d'enfant. A chaque fois, c'était ça : 'tu as tes enfants, moi j'ai pas d'enfant, moi je t'aime, moi je veux t'épouser'. » (Mathilde, 43 ans, sans emploi)

Plusieurs informatrices rapportent que leur compagnon les a quittées parce qu'elles ne pouvaient pas donner naissance à un enfant. Deux femmes ne peuvent pas prendre la pilule car leur conjoint s'y oppose : Aude (25 ans) s'est fait poser un stérilet après la naissance de sa fille parce qu'elle savait que son compagnon voulait un deuxième enfant et qu'il se serait débarrassé de ses pilules si elle avait opté pour cette méthode contraceptive (elle ne lui a pas dit qu'elle portait un stérilet). Dans le cas d'Aude, ce comportement est associé à un contexte plus général de violences conjugales (Aude est l'une des femmes qui sont hébergées en centre d'accueil). Dans le cas de Marthe (56 ans), son compagnon l'a quittée parce qu'elle ne pouvait pas lui donner d'enfant et ils n'ont jamais connu de problèmes de violence. Rolande (39 ans) a également été quittée parce qu'elle voulait attendre avant de faire un enfant avec son compagnon qu'elle connaissait depuis peu. Il a eu un enfant avec une autre femme, peu de temps après leur séparation. Là non plus, cette situation n'était pas associée à des comportements de violence. Dans le cas déjà évoqué de Muriel, le fait qu'elle ne puisse pas avoir un autre enfant a entraîné des brutalités physiques et morales de la part de son conjoint, brutalités qui ont pris fin quand elle a pu à nouveau enfanter.

A la question de savoir si elles voulaient d'autres enfants, plusieurs mères ont répondu qu'elles n'en voulaient plus mais que leur compagnon ou leur mari en voulait encore un ou plusieurs. Dans le cas de Christine, la volonté de son ami d'avoir trois enfants (alors qu'ils en ont un ensemble) semble prendre le pas sur ses propres désirs :

- « Tu voudrais un autre enfant ?
- Le papa veut trois.
- Et toi ?
- Bah... pareil » (Christine, 29 ans, sans emploi).

Avoir une descendance nombreuse assure la virilité de l'homme. Avec la diffusion des moyens modernes de contraception et l'évolution de la place des femmes dans la

société réunionnaise, la fécondité a diminué⁷⁵. Certains hommes rencontrent des difficultés à se résigner à avoir seulement un enfant ou deux. Ceux qui n'en ont pas incriminent leur compagne et n'admettent pas l'idée qu'eux-mêmes pourraient avoir un problème de stérilité⁷⁶.

Si l'infertilité est considérée comme féminine uniquement, le mauvais état de santé d'un enfant ou son décès est également imputé à la mère. Christine, qui a perdu son premier enfant à cause d'une maladie mal soignée, raconte que son mari l'a accusée de ce décès et qu'il s'est mis à la frapper à ce moment-là⁷⁷. Le fait de commettre un acte transgressif au cours de la grossesse, comme de manger une viande interdite par exemple, est évoqué par les interlocutrices comme pouvant causer des malformations au nouveau-né ou des grossesses avortées. Solange, par exemple, est persuadée que sa petite sœur est décédée à cause de sa mère. Elle va même jusqu'à affirmer que c'est sa mère qui l'a tuée parce qu'elle aurait manger du cabri pendant sa grossesse, alors que c'était interdit dans la famille paternelle de Solange. Inutile de préciser que ce décès a provoqué une rupture entre les deux familles et que la mère de Solange a été accusée par la famille du décès de sa fille. Choisir pour conjoint un homme appartenant à une autre religion est également rapporté comme pouvant être nuisible aux enfants. Ainsi, la fille d'Andrée « est mariée avec une race indienne. Peut-être elle n'a pas respecté sa religion [...] les parents du garçon, ils voulaient que leur garçon se marie avec une fille tamoul. Et moi aussi, je ne voulais pas que ma fille épouse un garçon tamoul » (Andrée, 62 ans, sans emploi). Deux de ses enfants sont morts en bas âge, l'un est aveugle, une autre est handicapée. La femme qui n'a pas d'enfant ou celle dont l'enfant décède subit l'humiliation de la part de la famille ou de la belle-famille : *ladilafé*⁷⁸, violences morales par le biais d'actes de sorcellerie sont pratiqués dans le but de l'incriminer et de la punir. Outre la souffrance liée à l'absence ou à la perte d'un enfant, la mère doit affronter de telles violences.

⁷⁵ En 40 ans, le taux de natalité a été divisé par deux pour s'élever à 20 pour mille en 1998 et à 19,9 en 1999 (taux métropolitain : 12,6 en 1997). Alors que l'indice synthétique de fécondité s'élevait à 6,77 enfants par femme en 1964 et à 3,05 en 1980, il est de 2,2 enfants par femme en 2000 (*Infostat. Bulletin d'informations de la DRASS de La Réunion*, n° 54, juin 2000).

⁷⁶ A La Réunion comme dans de nombreuses sociétés, la stérilité masculine est impensable et seules les femmes peuvent être taxées d'infécondité (Héritier, 1984 ; Pourchez, 2002). En ce qui concerne les rites de fécondité, cf Pourchez, 2002 (p. 67 à 92).

⁷⁷ Elle est maintenant divorcée.

⁷⁸ Les *ladilafé* désignent les commérages qui constituent de véritables moyens de surveillance et de contrôle social. Pour une analyse des commérages aux Antilles, cf Bougerol, 1997.

Les récits féminins concernant le vécu par les femmes de leur sexualité témoignent des écarts entre les attentes et désirs féminins et masculins. Ainsi, si les relations entre hommes et femmes sont marquées par une évolution par rapport aux générations précédentes (ce que confirme également l'importance des divorces et des séparations dans les biographies des femmes rencontrées), elles sont toujours caractérisées par la domination et l'imposition, notamment dans le domaine de la sexualité.

IV. Des femmes victimes de violences

Parmi les femmes rencontrées, certaines ont connu ou connaissent des situations de violences : violences conjugales, physiques, psychologiques et sexuelles ; violences dans la famille, pendant l'enfance ou à l'âge adulte ; violences dans l'espace public.

Les violences conjugales

Les cas les plus représentés concernent des situations de violences conjugales : dix-sept des femmes rencontrées affirment être ou avoir été victimes de violences conjugales. La notion de couple utilisée pour qualifier ce type de violences est prise au sens large : il n'y a pas forcément cohabitation ni union légale. Le conjoint peut être l'époux, le fiancé, le petit ami ou l'amant. Ces violences suivent les mêmes mécanismes à La Réunion que dans d'autres contextes culturels⁷⁹, alliant des dimensions psychologiques, verbales, économiques, physiques et sexuelles dans les cas les plus graves : le conjoint établit avec sa compagne des relations d'emprise et de domination, allant jusqu'à lui interdire de sortir, de travailler, de rencontrer des amis ou de la famille, gérant l'argent du ménage, l'humiliant et la dévalorisant. Comme en Polynésie française⁸⁰, la jalousie du conjoint est souvent invoquée par les femmes pour légitimer ces comportements extrêmes.

Parmi les dix-sept femmes qui déclarent être ou avoir été victimes de violences conjugales, quatre ont été rencontrées dans un foyer d'hébergement pour femmes en détresse, cinq ont été rencontrées dans l'association AMAFAR, les huit autres ont été contactées par l'intermédiaire de personnes ressources. Parmi elles, une seule réside à Mafate.

⁷⁹ Welzer-Lang Daniel, *Arrête ! Tu me fais mal*, Montréal, VLB Editeur, 1992 ; Gillioz Lucienne *et al.*, *Domination et violence envers la femme dans le couple*, Lausanne, Editions Payot, 1997 ; Jaspard Maryse *et al.*, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française, 2003.

⁸⁰ Pourette Dolorès, *Les violences envers les femmes en Polynésie française. Etude socio-anthropologique*, Laboratoire d'anthropologie sociale - Direction de la santé de Polynésie, septembre 2002 ; Jaspard Maryse, Brown Elizabeth, Pirus Claudine, *Enquête quantitative sur les violences envers les femmes en Polynésie française*, IDUP - Direction de la santé de Polynésie, avril 2003.

Des situations ponctuelles

Trois femmes ont connu des situations ponctuelles de violences conjugales et ont pu s'en sortir relativement rapidement : Raïssa, Muriel et Christine. Raïssa a eu une première expérience amoureuse, lorsqu'elle avait 25 ans, avec un jeune homme qui la frappait. Elle n'en a jamais parlé à personne car elle devait l'épouser et la pression sociale et familiale était si intense qu'elle ne pouvait se soustraire à ce mariage. Heureusement pour elle, le jeune homme en question est parti avec une autre, mettant ainsi fin à un an de brutalités.

Muriel, que j'ai déjà évoquée, a été victime de violences de la part de son conjoint au bout de treize ans de mariage. Elle a pu rapidement enrayer cette situation grâce à plusieurs ressources qu'elle a pu mobiliser : un soutien familial important, une bonne connaissance de la justice (elle est éducatrice), un entourage social et professionnel compétent. Après avoir porté plainte contre son mari et avoir quitté le domicile conjugal, Muriel a retrouvé son époux et le couple s'est reconstruit sur de nouvelles bases, dans un climat plus sain.

Une seule femme résidant dans le Cirque de Mafate a évoqué avoir été victime de violences de la part de son conjoint⁸¹. C'est aussi, avec Muriel, l'une des seules femmes de l'échantillon à avoir bénéficié du soutien familial pour mettre fin à cette situation de violences. Ses parents l'ont notamment aidé à construire une maison et à quitter son époux. Elle a quitté son époux parce qu'il la frappait lorsqu'il était sous l'emprise de l'alcool et surtout, parce qu'il l'a accusée du décès de leur enfant.

Des situations actuelles ou récentes

Les femmes hébergées en foyer au moment de l'enquête ont connu des situations particulièrement graves, cumulant des violences physiques, psychologiques, sexuelles et verbales. Les enfants du couple étaient également souvent victimes de maltraitances de la part du conjoint. Ces femmes ont pour caractéristiques communes de vivre des situations sociales particulièrement défavorisées : elles sont sans emploi et, à l'exception d'Aude (25 ans), qui n'a pas travaillé depuis 6 ans parce que son ami l'en

⁸¹ Il est fort probable que lorsqu'une femme du Cirque est victime de violences conjugales, et notamment de violences physiques, le voisinage le sait, en raison de la configuration particulière des îlets et de la proximité des habitations notamment. Ainsi, l'une des informatrices m'a affirmé qu'une autre interviewée était battue par son mari lorsqu'il était ivre, mais cette dernière s'est gardée de m'en parler. Le silence concernant les affaires privées est généralement de mise à Mafate. L'une des femmes

empêchait, les emplois qu'elles ont occupés sont tous des emplois précaires et ponctuels : Cécile (32 ans) a été vendeuse, femmes de ménage, aide-cuisinière ; Monique (38 ans) a travaillé comme cantinière et accompagnatrice de bus dans le cadre de plusieurs CES ; Lucie (46 ans) a également occupé la fonction d'agent de service dans une école dans le cadre d'un CES. En outre, les conjoints d'Aude, Cécile et Monique ne travaillent pas, et celui de Lucie occupe des emplois temporaires. Ces couples vivaient donc principalement du RMI avant leur séparation et connaissaient des difficultés pour assumer les charges liées au loyer et à l'éducation des enfants. Toutes les quatre vivaient avec leur conjoint et ont au moins un enfant.

Mireille et Elisabeth, rencontrées à l'association AMAFAR, ainsi que Mathilde, Claire, Josiane et Louise, rencontrées par d'autres intermédiaires, ont subi ou subissent encore (dans le cas de Josiane) des formes de violences comparables à celles qu'ont enduré les femmes rencontrées dans un centre d'hébergement. Josiane est la seule qui vivait encore, au moment de l'entretien, une situation de violences conjugales. A 59 ans, mariée depuis 35 ans, elle subit depuis son mariage diverses formes de violences. Le premier acte de violence a eu lieu un mois après l'installation du couple : un soir qu'elle n'avait pas envie de faire l'amour, il l'a frappée pour la première fois. Elle a accepté d'avoir un rapport sexuel sous la contrainte. Pendant 24 ans, il lui a quotidiennement infligé des violences physiques, quand il voulait avoir des rapports sexuels avec elle notamment. Une seule fois, Josiane a contacté une assistante sociale. Celle-ci s'est déplacée mais Josiane a eu peur de la recevoir chez elle.

« Quand j'étais en France⁸², j'avais contacté l'assistante sociale, l'assistante sociale, elle est venue, mais moi j'avais peur de recevoir l'assistante sociale. J'ai dit aux enfants de ne pas faire de bruit, et j'ai pas reçu l'assistante sociale, parce qu'il m'a enfermée dans la salle de bain pour pas que je crie. Même à La Réunion, il m'enferme dans la salle de bain. »

Les violences physiques ont cessé depuis 11 ans car Josiane a porté plainte contre lui, à la suite d'une altercation au cours de laquelle il l'avait tapée « très fort ». Cependant, les atteintes morales, les insultes et les menaces perdurent depuis 35 ans : il lui dit par exemple qu'elle est « possédée » et la menace de la tuer. Alors qu'elle était employée à La Poste quand ils se sont rencontrés, il a imposé qu'elle quitte son emploi et elle n'a jamais pu travailler à nouveau (son mari a également un emploi à

rencontrées s'est confiée à moi pour la première fois de sa vie sur les problèmes d'infidélité de son mari et sur le fait qu'elle avait subi une interruption volontaire de grossesse quand elle était plus jeune.

⁸² Le couple a vécu en métropole pendant les onze premières années de leur mariage. Le mari de Josiane est réunionnais.

La Poste). Elle ne peut pas sortir quand elle le souhaite ni avoir les fréquentations qu'elle désire, même avec d'autres femmes. Pour l'empêcher de quitter la maison, il lui arrive, comme nous l'avons vu, d'enfermer Josiane dans la salle de bain, de manière à ce que ses cris ne puissent être entendus du voisinage. Le mari de Josiane était également violent avec leurs enfants. Josiane regrette aujourd'hui de ne pas avoir engagé de démarches pour protéger ses enfants.

« J'ai eu tort. Parce qu'il y avait pas, avant, des numéros [*de téléphone*] comme ils donnent maintenant. Par contre oui, il a tapé les enfants ».

Josiane affirme qu'elle n'a pas pu quitter son mari faute de moyens financiers et pour pouvoir rester avec ses enfants : elle craignait de devoir partir en les laissant à la garde de son époux. Elle n'avait pas la possibilité de se confier à quelqu'un puisqu'elle n'avait quasiment pas de relations sociales. En outre, issue d'une famille défavorisée⁸³, elle ne pouvait probablement pas trouver de soutien financier ou matériel auprès d'elle. Par ailleurs, Josiane a elle-même grandi dans un contexte de violences puisque son père battait sa mère : « j'ai vu ma maman, elle était battue toute la journée ». Signalons enfin que l'époux boit depuis l'enfance et que Josiane établit un lien entre son alcoolisme et ses comportements violents.

L'entretien mené avec Josiane s'est fait à l'insu de son mari : c'est une personne en qui elle a confiance qui est allée la chercher chez elle et l'entretien s'est déroulé dans une voiture, près d'une plage isolée afin que nul ne la voie discuter avec l'intervieweuse⁸⁴. Si elle a accepté de participer à l'enquête, c'est probablement pour faire connaître sa situation, de manière anonyme, en vue de dénoncer le phénomène des violences conjugales, mais aussi parce qu'elle a peur que son mari mette ses menaces de mort à exécution : si elle décède, elle veut qu'on sache qu'il est responsable de sa mort.

Josiane est la seule interviewée à avoir déclaré être dans une situation actuelle de violences conjugales. Parmi les autres femmes qui ont déclaré avoir vécu des situations comparables (violences physiques, sexuelles et morales sur le long terme), certaines sont parvenues à quitter leur conjoint violent de manière récente (quelques mois) : il s'agit des quatre femmes rencontrées au centre d'hébergement d'urgence et

⁸³ Son père était ouvrier agricole, sa mère s'occupait de leurs 14 enfants. Josiane n'a quasiment pas été scolarisée.

⁸⁴ Cet entretien a été réalisé par Emilie Nartz.

de Louise⁸⁵, qui a également été hébergée dans un centre avant de trouver un appartement où elle réside actuellement avec ses trois enfants. Ces dernières ont quitté leur conjoint de manière toute récente et, au moment de l'entretien, la séparation était en cours. Dans tous les cas, le conjoint violent ignorait où elles se trouvaient et tentait de les « reconquérir » lors des contacts téléphoniques. Elles se trouvaient par conséquent dans des situations instables et difficiles à assumer d'un point de vue psychologique : elles avaient quitté le domicile conjugal mais ne s'étaient pas encore reconstruites dans une nouvelle vie. Ces femmes ont vécu des violences conjugales pendant plusieurs années (5 à 27 ans). On mesure au nombre des années l'enfer conjugal qu'ont connu ces femmes.

Des situations plus anciennes

Une femme a quitté son conjoint depuis plus longtemps et a engagé une procédure de divorce, actuellement en cours : Mireille. Comme Josiane, Mireille (45 ans) a vécu une situation d'emprise et d'enfermement total (atteintes physiques et verbales, interdiction de sortir et de voir qui elle voulait, pas même ses parents...) pendant près de 30 ans. Mireille serait toujours avec son mari si une assistante sociale n'était pas intervenue parce que ses enfants étaient battus par leur père et si la femme qui l'employait⁸⁶ ne l'avait pas aidée en lui procurant un logement et en la persuadant de partir et de demander le divorce. La procédure, engagée depuis 1995, est longue et son mari continue à la menacer, au point que Mireille a dû porter plainte deux semaines avant l'entretien pour dénoncer ces menaces.

Sept autres femmes ont déclaré avoir été victimes de violences conjugales mais ces situations ont pris fin depuis plusieurs années, soit grâce au décès du conjoint (dans le cas d'Andrée, au bout de treize ans de violences), soit grâce au départ du conjoint (dans le cas de Nathalie, après douze ans de mariage et deux ans de violences conjugales, et d'Elisabeth, après six ans), soit lors du départ de la conjointe.

Claire a fui son mari⁸⁷ et sa belle-famille après quinze ans de violences de toutes sortes. Le divorce a été prononcé quatre ans après son départ.

⁸⁵ A 33 ans, Louise n'a jamais travaillé.

⁸⁶ Mireille était femme de ménage chez elle.

⁸⁷ D'origine indienne, né aux Comores, il vit désormais à La Réunion.

Mathilde a mis huit ans à se séparer de son conjoint : elle est partie une première fois, de la métropole, où le couple résidait, pour se réfugier à La Réunion, mais son conjoint l'a suivie et l'a contrainte à revivre avec lui⁸⁸. Cinq ans plus tard, un jour où il l'a frappée et humiliée plus que de coutume, elle s'est dit que ce serait la dernière fois et elle l'a menacé de porter plainte s'il recommençait. Elle a réussi à le convaincre de partir de chez elle.

Geneviève a quitté son époux violent après avoir supporté onze ans de brutalités physiques, à 30 ans⁸⁹. Ce sont ses voisins qui lui ont conseillé de partir et qui l'ont aidé à concrétiser ce départ.

Marie a quitté le domicile conjugal et la métropole au bout de vingt ans de mariage lorsque son mari est devenu violent⁹⁰. Le divorce a été prononcé deux ans plus tard. Tout comme Mathilde et Claire, Marie a été obligée de quitter sa région de résidence pour fuir un conjoint violent. Elle a retrouvé La Réunion, sa région de naissance.

Notons enfin que pour plusieurs des femmes rencontrées qui déclarent être ou avoir été victimes de violences conjugales, l'élément déclencheur de ces abus est le refus ou le fait de dire sa non-disposition à avoir une relation sexuelle. La première fois que le mari de Josiane l'a frappée, c'est parce qu'elle lui a dit ne pas avoir envie de faire l'amour avec lui. Le mari de Marie est devenu violent avec elle au bout de vingt ans de mariage, lorsqu'il a voulu lui imposer des pratiques sexuelles qu'elle refusait. De la même manière, la relation conjugale de Nathalie s'est dégradée au bout de neuf ans de mariage, quand son conjoint s'est mis en tête de pratiquer avec elle des actes inspirés de la pornographie qu'elle a refusés.

⁸⁸ Le conjoint de Mathilde est métropolitain. Il demeure désormais à La Réunion, où il a obtenu la garde de leur fils, au grand désespoir de Mathilde.

⁸⁹ Son mari, décédé aujourd'hui, était réunionnais. Geneviève s'est remariée quelques années plus tard avec un homme « gentil ».

⁹⁰ Le conjoint de Marie est réunionnais, d'origine malgache.

Les violences sexuelles

En dehors des cas de violences sexuelles de la part des conjoints, sept femmes ont subi des abus sexuels au cours de leur vie : dans l'enfance, l'adolescence ou à l'âge adulte. Clotilde a subi des attouchements de son père lorsqu'elle avait 11 ou 12 ans. Laure a également eu des attouchements à 9 ans de la part de « membres de la famille » et de proches. Solange a été violée par un proche de sa grand-mère lorsqu'elle résidait chez elle. Alice a été violée à 15 ans par un homme qui rendait visite à sa tante (elle habitait chez elle). Cécile a été violée à 11 ans par un de ses frères. Rolande a subi un viol à 20 ans de la part d'un ami de ses sœurs. Rose a été violée par un chauffeur de taxi qu'elle connaissait lorsqu'elle avait 25 ans. On le voit, les atteintes sexuelles sont le plus souvent perpétrées dans la famille, par un de ses membres (père, frère) ou dans l'entourage immédiat (amis ou proches de la famille). En outre, ces atteintes concernent les différentes générations représentées, puisque les interviewées concernées ont entre 24 et 56 ans.

Nous verrons dans le chapitre consacré à la difficulté de parler des violences subies combien la confiance est difficile s'agissant des abus sexuels.

Les violences dans la famille

Parmi les femmes étant ou ayant été victimes de violences conjugales, la majorité ont connu des formes de violences dans la famille lorsqu'elles étaient enfants. La plupart rapportent avoir assisté à des scènes de violences physiques et verbales entre leurs parents. Quelques-unes déplorent en outre avoir subi des violences de la part de leurs parents. L'une d'elles a également été victime de violences physiques dans son enfance, de la part de son oncle, qui maltraitait également sa mère. Le lien entre le fait d'avoir assisté à des scènes de violences entre les parents et d'avoir subi des violences dans l'enfance et le fait de connaître des situations de violences conjugales une fois adulte n'est pas systématique. Quelques femmes déclarent en effet avoir assisté à des brutalités entre leurs parents, sans avoir été victimes de violences conjugales (Marthe, Rolande - mais elles n'ont pas vécu d'expérience très longue de couple - et Clotilde). Par ailleurs, Monique et Lucie relatent que leur conjoint violent ont connu des situations de violences dans leur famille. Alice a également connu des maltraitances au cours de son enfance, dans les familles dans lesquelles elle travaillait en tant que bonne.

Les femmes comme Florence ou Denise, qui déplorent avoir subi des violences éducatives de la part de leur père n'ont pas rencontré de situations de violences conjugales.

Sur l'ensemble des femmes rencontrées, trois affirment avoir été victimes de violences morales à l'âge adulte de la part de leur famille ou belle-famille, par le biais des *ladilafé*, des accusations ou de la sorcellerie. L'insularité et le type d'habitat favorisent ce type de violences, comme dans d'autres espaces îliens⁹¹. Le fait de vivre sous le même toit ou de partager une cour ou un terrain avec les membres de la famille ou de la belle-famille (ce qui est le cas de plusieurs interlocutrices) favorise non seulement la surveillance, mais également les critiques et les commérages qui constituent parfois de véritables violences verbales, pouvant mener à une mésestime de soi, des tentatives de suicide... Rolande, qui a vécu jusqu'à 38 ans sous le même toit que sa mère et ses sœurs a subi ce type d'atteintes à partir de 24 ans. Outre les remarques dévalorisantes incessantes qu'elles lui adressaient, elles portaient atteintes à ses affaires (destruction des vêtements par exemple), elles ne respectaient pas son travail (elles salissaient volontairement le sol qu'elle venait de nettoyer), elles pratiquaient à son encontre des actes de sorcellerie, elles l'empêchaient de se nourrir correctement... D'après son récit, Rolande est la seule de sa famille à avoir subi de telles brimades. C'est aussi la seule à ne pas avoir d'enfants et à avoir eu peu de relations avec des hommes (elle a eu une relation qui l'a déçue parce que son ami l'a trompée et elle débute une relation dont elle ne parle peu). Après plusieurs tentatives de suicide, elle est parvenue à quitter cet enfer familial.

Clotilde subit également des violences morales de la part de sa belle-famille, qui partage le même terrain : sa belle-mère n'a de cesse de la critiquer et de dénigrer les relations qu'elle entretient avec son époux. Celle-ci lui reproche sa conduite : elle sort, elle conduit sa propre voiture, elle emmène ses enfants à la plage au lieu de faire son repassage et, comble de tout, elle laisse son époux faire la cuisine ! Claire, Indienne, mariée avec un Indien installé aux Comores, éloignée de sa famille et résidant dans sa belle-famille a également subi du harcèlement moral de la part de celle-ci :

« Moi j'étais une esclave. [...] Tout le temps ils me disaient que j'étais une gamine. A 20 ans, je suis une gamine, à 23 ans, je suis une gamine, à 27 ans, je suis une gamine encore.

⁹¹ En ce qui concerne la Guadeloupe, cf : Bougerol, 1997 ; Rochais, 2004.

Alors là, je me disais : je suis normale ou pas ? Donc on vous fait un lavage de cerveau complètement, que tu n'es rien, rien du tout » (Claire, 37 ans, sans emploi).⁹²

Claire a réussi à fuir cette belle-famille en se sauvant avec son fils et en quittant définitivement les Comores pour s'installer à Madagascar puis à La Réunion. C'est de là qu'elle a pu divorcer de son époux violent.

Les alliances matrimoniales et les relations avec la famille et la belle-famille n'ont pas les mêmes significations selon que la belle-fille intègre sa belle-famille ou demeure dans son groupe familial. C'est particulièrement net dans les isolats mafatais, où le statut et le pouvoir d'une femme ne sont pas les mêmes si elle part de son îlet de naissance pour se marier à l'extérieur ou si c'est son époux qui vient de l'extérieur pour s'installer sur les terres de sa belle-famille. L'analyse des récits recueillis dans le Cirque de Mafate montre que les femmes qui vivent sur les terres familiales et qui ont épousé un homme de l'extérieur ont davantage de poids, voire de pouvoir, dans certains contextes que les femmes originaires de l'extérieur. Il en est ainsi de Christine qui, comme on l'a vu plus haut, a pu bénéficier du soutien de sa famille pour quitter son époux violent. Vivant désormais avec un homme originaire d'une ville située sur le littoral, elle prend une part active aux projets professionnels qu'ils ont en commun et il ne prend aucune décision sans la consulter.

L'interconnaissance et le fait de vivre dans un espace clos, insulaire et peu étendu facilitent la surveillance sociale et la circulation de commérages. Le voisinage peut ainsi se révéler médisant et, comme aux Antilles⁹³, la surveillance qu'il exerce peut s'apparenter à un contrôle social : chacun est tenu d'éviter tout débordement, tout acte ou parole répréhensibles afin de ne pas subir la réprobation sociale.

« Là-bas à la maison, tout ce que je faisais, mes sœurs elles surveillaient tout ce que je faisais. Quand je sortais, à quelle heure je rentrais, si je suis habillée pour sortir... vous voyez ? Et même si jamais je sortais avec quelqu'un, vous voyez..., je suis tranquille maintenant. Même les voisins hein, les voisins ils étaient plus pires. Ah oui ! Vous savez vraiment, quand on vit dans notre entourage, alors je vous explique pas, disons c'est un entourage, c'est une famille, c'est un petit coin... *ladilafé* » (Rolande, 39 ans, femme de ménage).

La crainte des commérages et de la rupture de l'anonymat est particulièrement prégnante dans les îlets du Cirque de Mafate. Pour cette raison, les femmes y résidant

⁹² L'enquête qualitative menée en Polynésie française rend compte du même type de violences verbales et psychologiques infligées par la belle-mère. L'effet de la cohabitation avec les membres de la belle-famille sur les violences conjugales y est particulièrement important (Pourette, 2002). L'enquête quantitative Enveff-Réunion souligne également cet effet de la cohabitation sur les violences conjugales.

ont manifesté une certaine réticence à me rencontrer et certaines ont tout simplement refusé de s'entretenir avec moi. Dans les îlets, l'interconnaissance est particulièrement forte, les conduites de chacun se déroulent sous les yeux du voisinage et les rumeurs vont bon train. L'une des interviewées en a fait l'expérience : quand elle avait 16 ans, une rumeur a circulé selon laquelle elle entretenait une relation avec un homme marié. Ayant eu vent de la rumeur en question, sa mère l'a renvoyée du domicile. Elle s'est vue contrainte de quitter le cirque pendant plusieurs années et a énormément souffert de cette situation.

Signalons enfin un autre type de violences familiales qui concernent certains enfants mafatais. Ceux-ci doivent quitter le Cirque et leur famille dès l'âge de 11 ans, à leur entrée en classe de sixième, pour pouvoir poursuivre leur scolarité. Ils sont alors logés en ville dans des familles d'accueil. Une informatrice de 23 ans m'a confiée avoir subi des violences dans deux des trois familles qui l'ont accueillie : des violences morales liées à l'imposition d'une religion et des privations alimentaires. Filles et garçons peuvent être exposés à ce type de violences, dont il importe de tenir compte.

Les discours concernant les situations de violences vécues nous permettront d'approfondir trois dimensions : la difficulté de parler des violences subies d'une part, la reproduction sociale des comportements de violence d'autre part, et les recours dont disposent les femmes enfin.

La difficulté de parler des violences subies

L'enquête quantitative a mis en évidence le silence des femmes sur le phénomène des violences, signe de la grande difficulté à verbaliser ces faits. Si nombre d'entre elles ont parlé pour la première fois à l'enquête des violences qu'elles avaient subies, la question reste posée d'une sous-déclaration dans l'enquête quantitative. Les entretiens qualitatifs confirment cette difficulté à parler des violences subies. La honte et le sentiment de culpabilité sont le plus souvent évoqués pour expliquer cette difficulté à se confier sur les situations de violences :

« C'est comme une honte. C'est une honte parce qu'ils ont tendance à dire que c'est de notre faute. Et en fait non, c'est pas de notre faute. C'est pour ça qu'on a honte. On a honte parce qu'on croit que c'est notre faute » (Monique, 38 ans, sans emploi).

⁹³ Bougerol, 1997.

Cependant, les femmes rencontrées au cours de l'enquête qualitative qui ont parlé des violences qu'elles subissent ou ont subies ont surmonté cette honte. Certaines ont parlé pour la première fois de ces atteintes. Le fait que je sois moi-même une femme, que je n'habite pas à La Réunion et que je ne sois pas réunionnaise a sans doute facilité les confidences et l'instauration de la confiance. Etrangère aux liens de sociabilité qui sont les leurs, je ne risquais pas de trahir le secret de leurs confidences auprès de leurs proches. En outre, les femmes qui se sont confiées savaient que je venais de la métropole, et que j'allais y repartir incessamment en emportant avec moi leurs secrets. Il est fort probable que cette dimension ait joué un rôle sur la libération de la parole. Enfin, elles étaient informées de la dimension nationale de l'Enquête sur les violences envers les femmes en France, de son caractère scientifique et des retombées sociales qu'on pouvait en attendre. Le fait de participer à une recherche scientifique, anonyme, d'ampleur nationale et d'utilité publique (à destination des femmes principalement) les a probablement encouragés à être sincères avec moi, sans craindre que je ne trahisse leur confiance.

Les **violences conjugales (physiques ou sexuelles)** sont souvent perpétrées dans un climat de dévalorisation systématique de la victime et d'isolement vis-à-vis des amis, de la famille et du monde extérieur. Outre la honte d'avoir à verbaliser des violences conjugales, certaines femmes sont si isolées qu'elles ne peuvent se confier à personne. De surcroît, nombre d'entre elles éprouvent une telle mésestime d'elles-mêmes qu'elles en arrivent à penser qu'elles méritent les actes de violence qui leur sont infligés.

« Il faut dire que j'étais pas une fille non plus qui était... qui sortait, qui savait parler, tout ça, je ne savais pas. [...] Je pensais même pas le quitter d'ailleurs, parce que je n'avais pas... je suis arrivée juste au niveau de la cinquième, donc je n'avais pas de permis de voiture, je ne sortais pas, rien du tout, puisque je suis toujours restée chez mes parents, pas sortir du tout. [...] Il me disait toujours que je ne savais pas faire ci, faire ça. Y avait toujours quelqu'un qui était plus intelligente que moi, sa sœur était plus intelligente que moi. Moi je n'étais pas intelligente. Enfin c'est vrai que j'étais peut-être inférieure à lui, parce que lui c'était un homme, il avait déjà parcouru au loin, donc il savait beaucoup plus de choses que moi » (Elisabeth, 57 ans, couturière).

Là encore, la crainte des commérages et le fait de vivre dans un contexte insulaire et parfois auprès de la belle-famille constituent une entrave à la confiance :

« C'était tellement petit que directement, ça va partir dans la belle-famille, ils vont encore plus t'embêter, tu pouvais rien dire, tu pouvais pas raconter » (Claire, 37 ans, sans emploi).

Les femmes qui ont osé parler de leurs difficultés à des assistantes sociales ou à des membres d'association et qui ont porté plainte contre leur époux sont bien souvent celles qui ont enduré des situations de violences particulièrement graves pendant plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années, et dont les enfants ont également subi des violences et se sont trouvés en danger. Certaines n'avaient pas même conscience qu'elles vivaient des situations de violence. C'est en parlant avec d'autres femmes qu'elles ont pris conscience de leur situation et que certaines d'entre elles ont pu y mettre un terme (en divorçant ou en quittant leur conjoint). Il apparaît que lorsqu'une tierce personne aide ces femmes à se sortir des situations de violences conjugales, il s'agit rarement d'un proche. Le plus souvent, c'est une voisine, une collègue ou une assistante sociale scolaire qui se doute d'un problème de violences et qui incite la femme à en parler.

La famille est rarement sollicitée en cas de violences conjugales, même quand elle est informée des faits. Le sentiment de culpabilité, la crainte de décevoir, la peur des représailles du mari sur la femme ou sur sa famille sont à l'origine de cette réticence à parler de ses difficultés à ses proches.

« C'est de ma faute toujours. On se culpabilise. Moi je me suis beaucoup culpabilisée parce que j'ai dit : déjà, j'ai eu un enfant jeune. Déjà là, il y a quelqu'un qui a abusé de moi, de mon innocence. J'ai eu cet enfant, malgré tout j'ai élevé mon enfant. J'ai dit : c'est peut-être ma faute. Le père de ma fille, pareil. Lui, c'est son alcoolisme qui m'a fait fuir. Il était alcoolique mais il n'était pas violent. Il était alcoolique et la vie que j'avais avec lui me faisait rappeler la vie que j'ai eu avec mes parents et je voulais pas de ça. Après je l'ai rencontré lui, deux ans après. J'ai dit : mais, ça doit être de ma faute, ça doit être de ma faute, donc je suis coupable de beaucoup de choses. S'il me fait ça, à force de l'entendre de dire : c'est normal qu'un mari bat sa femme, je me dis : c'est normal que je prenne des coups. Pendant des années, je me suis dit ça jusqu'à ce qu'un jour j'ai dit : c'est bon. Tu as tort peut-être mais lui aussi, il a autant tort que toi. Toi, tu tapes pas, c'est lui qui tape en finalité. [...] On n'arrive pas à s'en sortir peut-être parce qu'on n'a pas confiance en soi aussi. On n'a pas confiance en soi parce que moi j'avais peur aussi à un moment donné de me retrouver seule avec trois enfants comme ça. Je disais : Mon Dieu, déjà ma famille va me critiquer. Ma famille va dire : elle a trois enfants, trois pères différents, c'est elle. Il y a tout ça, il y a plein de préjugés. Il y a plein de choses qui met en cause. Donc on reste parce que c'est le dernier homme avec lequel on a fait sa vie, avec lequel on a eu encore un enfant. [...] Quand tu es dedans, tu peux pas voir. Tu peux pas voir ce qui se passe. Tu n'as pas le courage d'aller jusqu'au bout. Tu dis toujours que c'est toi. » (Mathilde, 43 ans, sans emploi)

Comme nous l'avons déjà vu, lune des seules femmes à être parvenue à enrayer rapidement une situation de violences conjugales est Muriel. Ayant été témoin des violences que son père infligeait à sa mère quand elle était enfant, elle n'a pas accepté de vivre une situation similaire, elle a pu en parler à ses parents et ses frères et sœurs, qui l'ont soutenue dans ses démarches auprès de la justice. Après le procès, le couple

s'est séparé pendant près d'un an. Aujourd'hui réconciliés, ils ont pu surmonter cette crise.

Pour les autres femmes, engager une démarche auprès de la justice semble trop culpabilisant et avilissant :

- « J'arrivais pas. Pourtant j'habitais à côté d'un commissariat, je pouvais pas porter plainte. J'avais honte. J'avais honte, j'avais honte parce que, déjà, quand tu en parlais à des gens autour de toi, les gens, ils te regardaient de la tête aux pieds comme si tu portais quelque chose sur toi. Comment tu vas faire pour rentrer dans un commissariat et parler de ça ?
- A qui tu essayais d'en parler ?
- Des amis, très peu d'amis parce que depuis que je l'ai rencontré, j'ai perdu tous mes amis parce qu'ils se sont rendu compte de la violence de cet homme. » (Mathilde, 43 ans, sans emploi)

En ce qui concerne les **viols et agressions sexuelles**, sept femmes ont déclaré en avoir subi dans leur enfance ou leur jeunesse. Aucune d'elles n'a porté plainte, alors qu'elles connaissaient leur agresseur, par crainte de la honte. Elles redoutent en effet que leur histoire soit dévoilée « dans les journaux » et qu'elles aient à subir le poids des *ladilafé*. Les violences sexuelles sont ainsi tuées, même aux proches (deux des femmes rencontrées – Rose, 56 ans et Alice, 52 ans – n'avaient jamais parlé de ces agressions avant l'enquête), alors que ces agressions ont toutes eu lieu dans l'entourage familial (seule Rose évoque un viol dans l'espace public, par un chauffeur de taxi qu'elle connaissait). La honte et la culpabilité maintiennent les femmes victimes dans le silence. Aucune n'a porté plainte. Solange (27 ans) n'avait parlé du viol qu'elle a subi chez sa grand-mère par un proche qu'à l'assistance sociale qui la suivait à l'époque et en qui elle vouait une très grande confiance. Quelques femmes ont dévoilé leur agression à des proches, mais elles ont attendu de nombreuses années avant de le faire. Laure n'a parlé des attouchements qu'elle a eus à 9 ans par des hommes proches de sa famille qu'à ses parents et elle a attendu pour cela d'avoir 17 ans. Elle leur en a parlé non pas pour dénoncer ses agresseurs, mais parce qu'elle a pris conscience que d'autres enfants pouvaient vivre ce qu'elle avait vécu et que son témoignage pourrait leur être utile.

« Je savais que... autour de moi, il va y avoir des enfants qui allaient être violés et puis compagnie. Il fallait que je me place par rapport à ça, que je dise, que je témoigne de ce qui s'était passé, parce que c'est important de montrer qu'il y a plusieurs niveaux de viol justement. » (Laure, 24 ans, sans emploi).

Cependant, Laure n'a parlé qu'à ses parents de ce qu'elle a vécu.

Clotilde (31 ans), victime d'attouchements de la part de son père quand elle avait 9 ans, est l'une des rares femmes à affirmer ne pas avoir « honte » de ce qui lui est

arrivé et avoir besoin d'en parler autour d'elle afin d'éviter que d'autres enfants ne subissent ce qu'elle a vécu. Il faut préciser que sa mère a surpris son père pendant ces événements, qu'elle a porté plainte, l'a quitté, puis a retiré sa plainte pour vivre à nouveau avec lui. Clotilde dit avoir été très choquée par l'attitude de sa mère. En outre, elle s'en veut parce que son père s'est remarié plusieurs années plus tard avec une femme qui avait déjà une fille. Il l'a violée quand elle avait une douzaine d'années. Clotilde s'en veut de ne pas avoir prévenu la nouvelle femme de son père de ce qui lui était arrivé. Depuis, elle tente de mettre en garde les mères de famille contre les abus dont peuvent être victimes leurs enfants.

En ce qui concerne Cécile (32 ans), elle a attendu d'être elle-même mère de famille avant de dire à sa mère que l'un de ses frères l'avait violée quand elle avait 11 ans. Sa mère lui a dit ne pas l'avoir crue et l'a brutalement traitée de menteuse : « Elle m'a dit : 'Menteuse ! Menteuse ! Menteuse ! De toute façon, c'est de ta faute ! ». Au moment de l'entretien, elle n'était pas rassurée parce que l'un de ses fils, qui a 11 ans également, vit chez ses parents, et le frère qui l'a violée vit aussi là-bas. Son petit garçon lui a raconté certaines choses inquiétantes, mais elle n'ose pas en parler à quiconque (alors qu'elle vit dans un foyer, qu'elle est entourée de personnel compétent qui pourrait lui venir en aide) : quelqu'un serait rentré dans sa chambre par la fenêtre pendant la nuit, et quand il a crié, sa grand-mère l'a ignoré. Au cours d'un week-end qu'elle passait dans sa famille, Cécile a même entendu son fils dire : « tonton arrête, tonton arrête, fais pas ça, tonton arrête ! ». Elle a peur pour lui, mais n'ose pas en parler.

Rolande (39 ans) a été violée par un ami de l'une de ses sœurs lorsqu'elle avait 20 ans. Ses sœurs et sa mère en ont été informées car Rolande a été très choquée et a été « malade » à la suite de l'agression. Elle a été contrainte de se confier à sa sœur :

« Après j'ai une autre sœur, elle a dit pourquoi je le dis pas sur le journal, pourquoi je vais pas porter plainte contre cette personne là. J'ai dit non, moi je veux pas faire ça. Puisque si jamais je fais ça, je veux pas voir mon prénom et tout ça en gros sur le journal. Tout le monde va voir exactement ce qui s'est passé chez moi, j'ai dit non. J'ai dit vaut mieux que ça reste comme ça, par la suite, et puis bon, un jour dieu fera voir ce que lui il a mérité. [...] Ici on met les noms dans les journaux, ici on écrit tout. Voilà, moi je préfère pas. J'ai dit non, vaut mieux que ça reste comme ça. Vous vous rendez compte si j'ai des copines et tout, ils voient que j'ai vécu des choses comme ça. Après ça va pas bien, après ça sera... [...] Non moi j'avais honte. Je voulais pas. J'avais trop honte. » (Rolande, 39 ans, femme de ménage)

Les frères et sœurs de Rolande ont été informés de l'agression de leur sœur et sont restés amis avec le jeune homme qui l'a violée. Loin de l'incriminer pour son geste, c'est au contraire Rolande qui a porté la culpabilité de son agression.

Comme en ce qui concerne les violences conjugales, le contexte insulaire ne favorise pas la parole concernant les situations de violence subies, que ce soit dans la famille ou dans l'espace public. Quand « tout se sait » ou du moins quand tout risque de se savoir, il est d'autant plus difficile de dévoiler des faits qui peuvent porter préjudice à soi et à sa famille pour la vie, voire pour les générations futures.

Les **violences verbales et psychologiques** dans la famille ou dans l'espace public, de même que les *ladilafé* ne sont pas dénoncés par les personnes qui en sont victimes, à leurs proches ou à des institutions, car elles ne sont pas toujours perçues comme des actes répréhensibles. De même, les femmes ayant été victimes de maltraitances dans l'enfance ne les ont pas dévoilées puisqu'elles leur semblaient « normales ». Seules quelques femmes, comme Florence et Véronique, une fois adultes, ont osé parler à leurs parents des maltraitances qu'elles subissaient étant enfants, mais le dialogue reste souvent impossible : les parents en question ne reconnaissent pas les faits et refusent d'en parler.

Si les femmes interviewées déplorent un manque de communication au sujet des violences dont elles font l'objet et une difficulté d'exprimer ces violences, les femmes qui sont dans un centre d'hébergement et quelques autres ont pu libérer une parole auprès d'un psychologue. Celui-ci est consulté sur les conseils d'une assistante sociale, voire d'un médecin, parfois de nombreuses années après avoir connu des situations de violences. Cette parole livrée au psychologue est libératrice d'un poids profondément enfoui mais qui empoisonne la vie.

« Quand j'étais petite, mon oncle qui buvait, une fois il a tapé ma maman devant moi. Ça m'a traumatisé car il a pris un couteau et il a coupé tous les doigts de maman. Les cinq doigts. Mais ça a pas détaché tous les doigts de maman. Y avait du sang et tout ça. Depuis ce jour-là, j'ai été traumatisée et ma maman, comme elle ne savait pas lire, normalement, on devait me faire suivre par un psychologue, mais comme elle ne savait pas, donc... J'ai vécu ça jusqu'à ce que je me suis mariée quoi. Maintenant je suis suivie par un psychologue car arrivée à un certain moment, je me suis mise à discuter. J'ai un poids ici qui me pèse. Il faut absolument que je discute. » (Nathalie, 37 ans, sans emploi)

Si quelques femmes sont réticentes à parler à un psychologue, soit parce qu'elles ne veulent pas évoquer de souvenirs douloureux, soit parce qu'elles pensent que seuls les

malades mentaux consultent les psychologues, celles qui ont fait cette démarche reconnaissent qu'elle leur a été bénéfique.

La reproduction sociale des comportements de violences

L'hypothèse de la reproduction sociale de la violence, c'est-à-dire l'idée que les victimes et les auteurs reproduisent des situations de violence qu'ils ont subies ou dont ils ont été témoins au cours de leur enfance, est à considérer avec prudence⁹⁴. Cependant, l'enquête quantitative souligne l'influence des sévices dans l'enfance, des conflits qu'a eus la femme avec ses parents et du fait d'avoir été témoin de violences entre les parents. Lorsque ces situations ont été relatées, les indices globaux de violences conjugales font plus que doubler. Avoir subi des sévices et coups répétés dans l'enfance multiplie par 6 l'indice de niveau très grave. Par ailleurs, avoir été témoin de violences entre les parents a un impact plus fort que d'avoir vécu leur séparation ou leur divorce.

Les récits de vie recueillis nous permettent de compléter ces données. Au vu de ces récits, le lien entre le fait d'avoir subi des brutalités dans l'enfance et le fait d'en subir à l'âge adulte n'est pas systématique : nombreuses sont les femmes qui témoignent avoir subi des corrections éducatives particulièrement violentes ou avoir subi d'autres formes d'atteintes (physiques ou sexuelles) sans pour autant rencontrer des situations de violences pendant leur vie adulte. C'est davantage lorsque des situations de violences se cumulent dans l'enfance qu'elles peuvent intervenir à l'âge adulte. Ainsi, parmi les femmes qui déclarent des violences conjugales, une sur deux témoigne avoir été témoin de brutalités entre les parents et certaines en ont subi dans leur famille. Ce lien n'est cependant pas systématique : comme nous l'avons vu, des femmes ayant été témoins ou victimes de violences dans l'enfance ne connaissent pas de situations de violences à l'âge adulte, et inversement. Parmi les femmes qui ont connu des faits de violences conjugales, certaines n'avaient jamais subi ou assisté à des scènes de violence, mais c'était parfois le cas de leur conjoint (Lucie et Monique notamment).

⁹⁴ L'enquête Enveff métropole rend compte des liens importants entre les situations vécues dans l'enfance et les violences subies par les femmes à l'âge adulte. Cependant, il faut garder à l'esprit que si 28 % des femmes ayant subi des sévices et des coups répétés dans l'enfance ont été victimes de violences conjugales au cours des douze derniers mois (contre 6 % des femmes qui n'ont connu aucune difficulté dans l'enfance), 72 % des femmes ayant subi des sévices et des coups répétés dans l'enfance ont été indemnes de violences conjugales au cours des douze derniers mois. Cela met évidence la possibilité de résilience (Jaspard *et al.*, 2003).

Par ailleurs, la reproduction sociale de la violence semble plus fréquente lorsqu'il y a cumul de situations plus ou moins précaires : précarité économique, chômage ou perte d'emploi du conjoint, alcoolisme... Si le fait d'avoir subi des violences dans l'enfance ou d'avoir assisté à des scènes de violences entre les parents peut avoir une incidence sur les violences endurées à l'âge adulte, il apparaît que c'est surtout dans des situations de précarité sociale et économique qu'il y a reproduction de la violence. Lorsqu'il y a reproduction de la précarité, il peut y avoir reproduction de la violence. Le fait, pour les deux conjoints, de ne pas avoir d'emploi ou d'occuper des emplois précaires et non fixes (de type CES) semble aggraver le risque de violences conjugales. Le fait, pour le conjoint, de ne pas travailler augmente le risque de boire de l'alcool de manière quotidienne, ce qui favorise les comportements de violence. La consommation d'alcool, et de rhum notamment, est ancrée de longue date dans les traditions sociales réunionnaises. L'alcoolisme pose cependant un sérieux problème de santé publique à La Réunion, qui arrive en tête des départements français pour les patients hospitalisés ayant un profil à risque avec ou sans dépendance et en seconde position, après le Nord-Pas-de-Calais, pour la clientèle en secteur libéral avec une dépendance alcoolique. Les études sur la consommation d'alcool à La Réunion soulignent d'une part ses méfaits en termes de violences intra-familiales et de criminalité, et d'autre part l'incidence des personnes sans emploi ou occupant un emploi précaire parmi les personnes ayant des problèmes d'alcool⁹⁵. L'alcoolisme en lui-même n'est pas un facteur de violence, mais il désinhibe l'individu et favorise le passage à l'acte. L'enquête Enveff métropole souligne également que la prise d'alcool est un « catalyseur de la violence agie ». Dans l'hexagone, 70 % des agressions dans le cadre conjugal se sont produites alors qu'aucun des partenaires n'avait bu de l'alcool⁹⁶. Le lien entre consommation d'alcool et violences conjugales n'est pas systématique⁹⁷, il apparaît néanmoins de manière plus évidente dans des situations de cumul avec d'autres difficultés : absence d'emploi, difficultés financières, logement insalubre ou exigü... Confrontés à un ensemble de difficultés, il semble que certains hommes trouvent un refuge dans l'alcoolisme, ce qui favorise les actes de violence (à l'égard des femmes, mais aussi à l'égard des enfants, voire des parents). Certaines

⁹⁵ Elliautou Jean-Marie, Payet-Venin Reine-Marie, Benoist Jean, *Etude de l'alcoolisation à La Réunion : représentations et pratiques sociales*, Ministère de l'emploi et de la solidarité, DRASS-Réunion, CGSS Réunion, septembre 2003.

⁹⁶ Jaspard *et al.*, 2003, p. 86.

femmes se réfugient à leur tour dans la consommation d'alcool pour supporter ces situations de cumul de difficultés (c'est le cas d'une interviewée, qui a depuis cessé de consommer de l'alcool).

- « Mais pour dire être tapée, être baisée, non, obligée, non. Je me faisais respecter aussi. Quand je disais non, c'était non. Voilà.
- Tu arrivais quand-même à te faire respecter.
- Oui. A me faire respecter. Surtout quand il avait bu. Quand il avait bu. Quand il était à jeun, il était bon, bon, incroyable, mais quand il avait bu, oui.
- Et toi ça t'est arrivé de boire ?
- Déjà arrivé, si, ça m'est déjà arrivé, avant... Un quart de rhum. Mais... y a très très longtemps, y a au moins 15-16 ans de ça. Mais après j'ai réfléchi, le matin j'avais la tête qui tourne, mon visage était plus pareil. Mes enfants ils... C'est là que je me suis dit dans ma tête : faut plus boire. Quand mes amis ils m'appelaient, ils me téléphonaient, je disais : Non non non non non. C'est là que j'ai arrêté de voir mes amis, mes camarades, et maintenant je vis toute seule, comme normalement. Toute seule. Pas de camarade dans la case, pas d'alcool. Mais quand j'ai pensé à mes enfants, quand je me suis vue dans une glace, je me suis dit : Non c'est pas possible ! J'ai plus d'argent, regarde mes cinq petits bouts de *moun*⁹⁸, regarde comme je suis défigurée... Je sentais l'alcool. Non. J'ai trop bu. Aujourd'hui je veux plus tout ça. » (Andrée, 62 ans, sans emploi)

Les violences conjugales ont donc davantage lieu dans des situations cumulant différents niveaux de précarité. Il y a des exceptions : lorsque le mari de Muriel est devenu violent, le couple ne rencontrait pas de difficultés sociales ou financières (tous deux ont une bonne situation professionnelle), mais plutôt des difficultés d'ordre affectif : il avait une maîtresse et désirait un troisième enfant que Muriel ne pouvait pas mettre au monde.

Les recours

Quels que soient les types de violences subis, la confiance auprès des proches et de l'entourage est rarement possible et, quand elle l'est, elle ne constitue pas un moyen de sortir de ces situations de violences.

La méconnaissance des structures existantes

S'il existe à La Réunion un certain nombre d'associations destinées à venir en aide aux femmes en difficulté et si elles peuvent bénéficier d'un système juridique et social pouvant les aider à faire face à des situations de violences, il apparaît que les femmes rencontrées n'ont pas une connaissance précise de ces recours (à l'exception des travailleuses sociales).

⁹⁷ L'enquête quantitative souligne l'importance de la prise d'alcool de la part du conjoint en cas de violences conjugales de niveau « très grave ».

⁹⁸ Mes enfants.

Les femmes rencontrées au CHRS de Saint-Pierre sont généralement parvenues à quitter leur époux après des violences extrêmement graves et grâce à l'intervention d'une assistante sociale. Ces femmes étaient en effet suivies par une assistante sociale parce qu'elles rencontraient par ailleurs des difficultés : recherche d'emploi, difficultés financières, problèmes scolaires des enfants. Si elles n'avaient pas été en contact avec un intervenant social, il est probable que ces femmes seraient toujours en situation de violences. En effet, elles ne connaissaient pas l'existence des foyers d'accueil pour femmes en difficulté ni même celle de la permanence téléphonique de la Fédération Régionale Solidarité Contre les Violences.

« Moi en tout cas, je n'ai pas entendu parler de ces personnes, de ces logements, de ces associations. Je ne savais pas que ça existait » (Lucie, 46 ans, sans emploi).

Il est fort probable que si Lucie n'avait pas rencontré une assistante sociale à l'occasion d'un bilan de compétence effectué à l'ANPE, elle vivrait toujours avec son époux violent. Avant cette rencontre, Lucie avait quitté le domicile conjugal à trois reprises. Mais sans soutien familial et social, elle avait dû retourner sous le toit conjugal :

« J'avais personne, pas d'assistante sociale pour m'aider, je me retrouvais toute seule, j'avais pas d'emploi. »

De la même manière, si Cécile (32 ans) a été en contact avec une assistante sociale, c'est parce que sa fille, adolescente, faisait des fugues à répétition pour échapper à la violence de son père. Si l'assistante sociale n'était pas intervenue pour prendre en charge ce problème, Cécile n'aurait probablement pas quitté son conjoint.

C'est également une assistante sociale qui a aidé Aude (25 ans) à quitter le foyer conjugal : c'est elle qui est venue la chercher, à la sortie de l'école de sa fille, pour l'emmener dans un foyer d'hébergement d'urgence lorsqu'une place s'est libérée.

On trouve des situations similaires chez des femmes qui ne sont pas hébergées en centre d'accueil. En ce qui concerne Louise (33 ans), c'est aussi parce que ses enfants avaient des difficultés dans leur scolarité que les institutrices, mais aussi les mères des autres élèves et ses voisines ont été alertées. Elles lui ont demandé ce qui se passait, l'ont incité à en parler, l'ont convaincue de partir et l'ont soutenue : l'une d'elles l'a logée pendant trois jours avant de l'orienter vers une structure spécialisée. Louise avait bien tenté de quitter le domicile conjugal plusieurs fois : elle et ses enfants allaient alors chez ses parents, mais le mari revenait systématiquement les chercher en se montrant violent et menaçant à l'égard de sa belle-famille. Là encore, Louise et ses

enfants n'auraient pas pu sortir de ces situations extrêmement difficiles sans l'aide de leurs bienfaitrices. Elle ne savait pas qu'il existait des foyers d'hébergement pour les femmes en difficulté.

Mireille (45 ans) a vécu une situation similaire : ce sont ses enfants, eux-mêmes battus par leur père, qui ont dit à l'assistante sociale qui les suivait qu'il frappait aussi leur mère. La femme qui l'employait l'a ensuite soutenue, moralement et matériellement, pour qu'elle quitte le domicile conjugal, en lui procurant notamment un logement.

En raison de la honte qu'elles éprouvent, les femmes victimes de violences conjugales font rarement la démarche de s'adresser elles-mêmes à des travailleurs sociaux et de leur faire part de leurs difficultés. Il apparaît au vu des récits que ce sont plutôt les assistantes sociales intervenant auprès d'elles pour des problèmes annexes qui parviennent à déceler un problème de violence et à dénouer une parole sur ce problème. Cela met en évidence le rôle primordial que peuvent jouer les travailleurs sociaux et la nécessité de les sensibiliser au cours de leur formation aux problèmes de maltraitances. Signalons par ailleurs que l'image de l'assistante sociale a changé : elle n'est plus considérée comme celle qui « enlève » et place les enfants, mais comme celle qui peut aider et à qui on peut accorder sa confiance.

Toutes les femmes interviewées qui subissent ou ont subi des violences n'ont pas eu la chance de rencontrer une assistante sociale qui les a aidées. Comme nous l'avons vu, plusieurs sont cependant parvenues à quitter leur conjoint violent et à divorcer, parfois après de nombreuses années de calvaire, avec l'aide de la famille, du voisinage, ou seules. En ce sens, la plus grande acceptabilité du divorce permet à des femmes de plus en plus nombreuses d'échapper à des situations de violences conjugales, contrairement aux femmes de la génération précédente qui ne disposaient d'aucun recours et devaient se soumettre à leur époux, sans pouvoir se confier. Nous avons vu que Josiane (59 ans) vit une situation de violences conjugales et ne trouve pas les moyens d'y échapper.

La démarche de déposer une plainte ou une main courante à la gendarmerie ou à la police est bien souvent impulsée par les travailleurs sociaux, mais les entretiens montrent que certaines femmes refusent de franchir cette étape : la crainte de l'époux violent, la honte de porter plainte contre un mari ou un ex-mari et, en l'absence de preuve, la crainte de ne pas être écoutées sont présentes.

- « Mais moi je ne savais pas que c'était des violences conjugales que je subissais.
- Quand est-ce que vous l'avez su ?
- Quand je suis arrivée ici.
- En parlant ?
- Voilà, avec les éducatrices que... on m'a dit que c'était des violences conjugales que je subissais, donc... On m'a demandé si j'avais porté plainte. J'ai dit non, j'avais peur de sa réaction, et puis on m'a dit que c'était encore temps de porter plainte. Mais y a pas de preuve, quand on reçoit des coups par exemple, y a des coups, mais sur le plan sexuel, y a pas de preuve... » (Lucie, 46 ans, sans emploi)

En outre, certaines femmes éprouvent malgré tout de l'amour pour leur conjoint et elles ne veulent pas porter plainte contre eux.

Les femmes qui ont porté plainte contre leur mari sont celles qui ont vécu les situations de violences les plus extrêmes : Josiane (qui a porté plainte après 24 ans de brutalités physiques), Mathilde (qui a porté plainte contre son époux, non pas lorsqu'il lui a brisé la mâchoire ou lorsqu'il l'a obligée à « descendre » les escaliers à coups de pieds alors qu'elle était enceinte de 8 mois et demi, mais quand il s'en est pris aux enfants), Muriel (à la suite de violences perpétrées après 13 ans de mariage), Mireille (une plainte récente parce son mari, dont elle est séparée depuis plusieurs années, la menace de mort).

La méconnaissance des recours possibles en cas de violences ou de maltraitances est générale parmi les femmes rencontrées (à l'exception de celles qui travaillent dans le secteur social). Nombreuses sont celles qui ne sauraient pas où s'adresser si elles étaient victimes de violences conjugales par exemple (association, aide sociale, gendarmerie...), et qui ne connaissent pas l'existence de la permanence téléphonique de la Fédération Régionale Solidarité Contre les Violences. Outre la méconnaissance des associations et des structures d'aide, la crainte d'y rencontrer des personnes connues peut constituer un obstacle. Florence est l'une des rares femmes à connaître ce numéro d'appel gratuit car elle lit la presse et a acquis une connaissance du phénomène des violences envers les femmes en lisant et en discutant avec son mari et son entourage.

De manière générale, les femmes rencontrées affirment que le problème des violences envers les femmes est insuffisamment reconnu à La Réunion et qu'elles ne disposent pas des moyens et des recours nécessaires pour échapper à des situations de violences, conjugales notamment. Ces aspects sont notamment soulignés par les femmes ayant vécu en France métropolitaine, qui disent avoir pris conscience de la condition plus défavorisée des femmes réunionnaises par rapport aux femmes de la métropole.

La religion

Pour les femmes qui ne parviennent pas à se sortir de situations de violences, dans le cadre du couple ou dans celui de la famille, le seul recours disponible est bien souvent la religion.

La croyance religieuse est particulièrement marquée à La Réunion. Il apparaît au vu des récits que la pratique religieuse est particulièrement investie ou réinvestie dans des situations difficiles. D'une part, ces situations sont mises sur le compte de la volonté divine : Dieu en a décidé ainsi. D'autre part, on s'en remet à la puissance divine pour qu'elle résolve les problèmes rencontrés. Ainsi, le seul recours que Rolande mettait en œuvre pour échapper à la violence de ses sœurs et de sa mère était la prière :

« Je priais, vous savez dans ma prière, je demandais à Dieu, je priais vraiment en pleurant, je peux pas vous dire comment je demandais à Dieu de me faire quitter la maison. [...] Je crois que Dieu a exaucé mon vœu ». Aude (25 ans), qui appartient à la Mission « Salut et guérison », avait également recours à la prière : « je priais, je priais, pour trouver une solution pour m'en sortir, je disais : mon Dieu, mais jusqu'à quand ? » (Rolande, 39 ans, femme de ménage)

Dans ces discours, le fait de connaître des situations meilleures semble dépendre uniquement de la volonté divine et a peu à voir avec les démarches entreprises par les personnes en question. Par ailleurs, dans un contexte où il est extrêmement difficile d'exprimer ses difficultés et ses angoisses, Dieu devient parfois le seul confident :

« Pour moi l'important c'est d'aller à la messe. En fait je raconte mon chagrin à... quand j'arrive à l'église, je raconte mes chagrins, à mon avis Dieu m'entend ce que je raconte quoi, je raconte ma peine, mes petits soucis, tous les jours, dans mes prières. Ça m'aide beaucoup... » (Marthe, 56 ans, employée de maison).

« Discuter avec Dieu, seule et pas avec les autres quoi, de mes problèmes, ça m'a permis de souffler » (Nathalie, 37 ans, sans emploi).

V. Conclusion

L'enquête quantitative Enveff-Réunion a notamment souligné l'importance de la violence conjugale, davantage ressentie à La Réunion qu'en métropole, en particulier en ce qui concerne les pressions psychologiques et les pratiques sexuelles imposées par le conjoint ; la proportion d'actes commis par des proches (60 % des brutalités physiques et des tentatives de meurtre dénoncées par les femmes à l'âge adulte sont le fait des conjoints et ex-conjoints) ; la difficulté des femmes à parler de leurs agressions⁹⁹.

Les résultats de l'enquête qualitative permettent d'une part de confirmer ces résultats et d'autre part d'apporter une meilleure compréhension des rapports sociaux de sexe qui sont à l'œuvre dans la société réunionnaise et qui constituent la toile de fond des comportements masculins de violences à l'encontre des femmes.

Si l'analyse des entretiens qualitatifs met en évidence une certaine évolution des relations entre hommes et femmes par rapport aux générations précédentes (importance du nombre de divorces et de séparations ; remise en question, par les femmes, du modèle traditionnel de la répartition des rôles féminins et masculins...), elle montre aussi que des comportements masculins de domination persistent, notamment dans le couple, dans le domaine de la sexualité comme dans celui du partage des tâches. Les comportements de violences à l'égard des femmes s'inscrivent donc dans un contexte plus général où les relations entre hommes et femmes sont encore largement caractérisées par l'ascendance des premiers sur les secondes et où ce type de relations inégalitaires est remis en cause par les femmes. Nous assistons donc actuellement à une certaine évolution qui demeure cependant lente et qui ne favorise pour le moment que les femmes dotées d'une certaine situation : celles qui ont une activité professionnelle, qui ont étudié, qui ont voyagé, qui ont pu choisir leur conjoint et décider du moment de leur mariage, de leur grossesse.

⁹⁹ Widmer, 2003.

L'un des apports de cette recherche est de mettre en évidence le lien entre précarité sociale et économique, alcoolisme et violence agie. Cela n'exclut pas que les femmes qui ne connaissent pas de difficultés sociales ou économiques sont épargnées par la violence. Mais les situations de violences les plus récurrentes ont lieu dans des contextes de plus grande précarité sociale et économique où se conjuguent différentes situations difficiles : absence ou perte d'emploi pour la femme ou pour le conjoint, emploi précaire¹⁰⁰, logement insalubre, maladie ou décès dans la famille...

Par ailleurs, les comportements de violences à l'encontre des femmes ne sont pas uniquement le fait des hommes. Ils peuvent être le fait d'autres femmes, de la famille et de la belle-famille notamment, et s'ils relèvent moins de la violence physique que de la violence morale et verbale, ils sont tout autant destructeurs que les comportements masculins. Ils s'adressent principalement à des femmes qui ne respectent le rôle qui leur est assigné et qui transcendent les normes en matière de rapports sociaux de sexe : celles qui n'ont pas d'enfant, celles qui refusent de se soumettre à une répartition inégalitaire du pouvoir et qui délèguent une partie des tâches domestiques à leur conjoint. Elles sont alors taxées d'être de mauvaises mères, qui abandonnent leur progéniture et se rendent ainsi responsables de la délinquance juvénile, et de mauvaises épouses, contraignant leur mari à s'abaisser à prendre en charge des tâches féminines. A La Réunion comme en bien d'autres sociétés, ce sont les femmes qui sont chargées de transmettre et de faire respecter les valeurs traditionnelles, même celles qui leur sont défavorables.

Dans un tel contexte, la reconnaissance des violences dont les femmes font l'objet et de leur situation défavorisée est loin d'être acquise. Et les femmes victimes de violences rencontrent des difficultés pour en parler et se confier. Elles se culpabilisent et elles ont d'autant plus honte que le phénomène est peu reconnu (seules les situations extrêmes étant médiatisées). Le contexte insulaire, l'importance de l'interconnaissance, le poids des commérages et de la surveillance sociale et la présence des familles et des belles-familles ne favorisent pas la confiance, la confiance et la libération de la parole. Les actes de violences restent tus, surtout ceux

¹⁰⁰ Nelly Actif souligne l'importance des emplois précaires à La Réunion (contrats à durée déterminée, intérim, stages, contrats d'emploi solidarité...), notamment chez les femmes et les jeunes femmes (une femme sur quatre occupe un emploi précaire) (Actif, 2001).

qui concernent l'intimité et la sexualité, domaines qui demeurent largement tabous pour une grande partie des femmes réunionnaises. Les discours féminins soulignent non seulement un manque de connaissances concernant la sexualité, mais aussi un manque de communication sur ce thème, entre conjoints notamment, une grande insatisfaction et un écart entre les désirs féminins et les désirs masculins, bien souvent influencés par la pornographie.

De manière générale, le phénomène des violences envers les femmes est peu connu. Les violences verbales et psychologiques ne sont pas toujours perçues comme des violences, de même que les violences sexuelles lorsqu'elles sont perpétrées par le conjoint. Les rares femmes qui ont une certaine conscience du phénomène sont principalement celles qui ont vécu en France métropolitaine ou qui ont un niveau d'études élevé. De la même manière, les recours et les instances susceptibles de venir en aide aux femmes victimes de violences sont généralement méconnus des femmes (foyers d'accueil, gendarmerie, associations, services sociaux...). Cela souligne notamment la nécessité de mener des campagnes d'information et de prévention auprès de l'ensemble de la population.

Les principaux constats à retenir sont donc :

- la méconnaissance, par les femmes, du phénomène de violences dont elles font l'objet ;
- la méconnaissance des instances susceptibles de leur venir en aide ;
- la difficulté de parler des violences subies, notamment dans le domaine sexuel ;
- des relations entre hommes et femmes en lente évolution mais encore largement caractérisées par des comportements masculins de domination, notamment au sein du couple et s'agissant de la sexualité ;
- la méconnaissance des processus sexuels et reproductifs, l'insatisfaction des femmes vis-à-vis de leur vie sexuelle et le manque de communication entourant la sexualité ;
- le lien entre précarité sociale et économique, alcoolisme et violence agie (ce qui n'exclut pas que les femmes qui ne connaissent pas de difficultés sociales ou économiques sont épargnées par la violence).

Références bibliographiques

ACTIF Nelly, 2001, « La femme réunionnaise sur le marché de l'emploi », *L'information en détail*, n° 8.

ANDRÉ Jacques, 1987, *L'inceste focal dans la famille noire antillaise*, Paris, PUF.

Association Réunionnaise de Criminologie, 1987, « Violences sexuelles à la Réunion », *Etudes et Documents* n° 4, 62 p.

BALLY Bruno, 2003, « Le taux de chômage rejoint la barre des 33 % », *Economie de la Réunion*, n° 118 : 8-10.

BENOIST Jean, 1983, *Un développement ambigu*, Saint-Denis, Fondation pour la recherche et le développement dans l'Océan Indien.

BENOIST Jean, 1993, *Anthropologie médicale en société créole*, Paris, PUF.

BENOIST Jean, 1998, *Hindouisme créole*, Paris, CTHS.

BERNABÉ Jean, CHAMOISEAU Patrick et CONFIANT Raphaël, 1989, *Éloge de la créolité*, Paris, Gallimard.

BONNIOL Jean-Luc, 1992, *La couleur comme maléfice. Une illustration créole de la généalogie des Blancs et des Noirs*, Paris, Albin Michel.

BOUGEROL Christiane, 1997, *une ethnographie des conflits aux Antilles. Jalousie, commérages, sorcellerie*, Paris, PUF.

BOZON Michel, 1993, « L'entrée dans la sexualité adulte : le premier rapport et ses suites », *Population*, n° 5 : 1317-1352.

CAMBEFORT Jean-Pierre, 2001, *Enfances et familles à La Réunion : une approche psychosociologique*, Paris, L'Harmattan.

CATTEAU Christine, 1997, « Epidémiologie des tentatives de suicide à l'île de La Réunion », *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, vol. 45 : 23-28.

CATTEAU Christine, 1999, « Les allocataires du RMI, travail, formation, vie quotidienne », *Economie de La Réunion*, INSEE, n° 101.

CHÉRUBINI Bernard (dir.), 1999, *La recherche anthropologique à La Réunion. Vingt années de travaux et de coopération régionale*, Paris, L'Harmattan, Université de La Réunion.

COHEN Patrice, 2000, *Le cari partagé*, Paris, Karthala.

COUCHOT-MONGIN Marie, 2000, « Contribution au savoir sur l'inceste à la Réunion : approches et réalités », DEA de géographie, Université de La Réunion.

DAUPHIN Cécile, FARGE Arlette (dir.), 1997, *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel.

DELPHY Christine, 1998, *L'ennemi principal. 1. Economie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse.

DESMARETS Damien, 1997, « Les femmes », *Etudes et synthèses* n° 34, Observatoire du Développement de La Réunion.

DRUMMOND Lee, 1980, « The cultural continuum, a theory of intersystems », *Man*, 15(2) : 352-374.

ELLIAUTOU Jean-Marie, PAYET-VENIN Reine-Marie, BENOIST Jean, 2003, *Etude de l'alcoolisation à La Réunion : représentations et pratiques sociales*, Ministère de l'emploi et de la solidarité, DRASS-Réunion, CGSS Réunion.

GAMALEYA Clélie, 1991 [1984], *Filles d'Heva. Trois siècles de la vie des femmes à la Réunion*, Océan Editions, 131 p.

GILLIOZ Lucienne *et al.*, 1997, *Domination et violence envers la femme dans le couple*, Lausanne, Editions Payot.

GIRAUD Michel, GILLOIRE Augustin, HALFEN Sandrine et de COLOMBY Patrick, 1995, *Les comportements sexuels aux Antilles et en Guyane*, Paris, ANRS.

GLISSANT Édouard, 1990, *Poétique de la relation*, Paris, Gallimard.

HAMELIN Christine, SALOMON Christine, 2004, « Parenté et violences faites aux femmes en Nouvelle-Calédonie. Un éclairage sur l'ethnicité différenciée des violences subies au sein de la famille », *Espaces, populations et sociétés*, 2 : 307-323.

HANMER Jalna, 1977, « Violence et contrôle social des femmes », *Questions féministes*, n° 1 : 69-88.

HÉRITIER Françoise, 1984, « Stérilité, aridité, sécheresse : quelques invariants de la pensée symbolique », in AUGÉ Marc et HERZLICH Claudine (dir.), *Le sens du mal. Anthropologie, histoire, sociologie de la maladie*, Paris, Éditions des Archives contemporaines, pp. 123-154.

HOARAU Sylvie, 2000, « Divorces et fin de siècle », Observatoire du Développement de La Réunion, Document n° 34.

HUGUET G., 2001, « Les représentations et le fonctionnement familial dans les isolats de La Réunion », Thèse de doctorat en anthropologie, Université de La Réunion.

Infostat. Bulletin d'informations de la DRASS de La Réunion, n° 54, juin 2000.

INSEE, *Tableau économique de la Réunion*, Edition 1997-1998.

INSEE, 2003, *Economie de La Réunion*, n° 118, 4^{ème} trimestre.

JASPARD Maryse, BROWN Elizabeth, CONDON Stéphanie, FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL Dominique, HOUEL Annik, LHOMOND Brigitte, MAILLOCHON Florence, SAUREL-CUBIZOLLES Marie-Josèphe, SCHILTZ Marie-Ange, 2003, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*, Paris, La Documentation française.

JASPARD Maryse, BROWN Elizabeth, PIRUS Claudine, 2003, *Enquête quantitative sur les violences envers les femmes en Polynésie française*, IDUP - Direction de la santé de Polynésie.

JASPARD Maryse, BROWN Elizabeth, POURETTE Dolorès, 2004, « Les violences envers les femmes dans le cadre du couple en Polynésie française », *Espace, populations, sociétés*, 2 : 325-341.

JASPARD Maryse, BROWN Elizabeth, LHOMOND Brigitte, SAUREL-CUBIZOLLES Marie-Josèphe, 2003, « Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? », *Revue française des affaires sociales*, 3 : 159-190.

LOWINSKY Doris, RAMIARAMANANA Monique, 1995, « Femmes victimes de violence à La Réunion. Etat des lieux, identification des besoins », Saint-Denis, CREA.

MARGOTIN-HEROUART Françoise, 1999, « Jalousie et violences conjugales. Témoignages de quelques femmes réunionnaises », DEA d'Anthropologie, Université de La Réunion, 96 p + annexes.

MULOT Stéphanie, 2000, « 'Je suis la mère, je suis le père' : l'énigme matrifocale. Relations familiales et rapports de sexes en Guadeloupe », thèse de doctorat en anthropologie sociale et en ethnologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.

Observatoire Régional de la Santé de La Réunion, 1997, *Analyse des comportements sexuels à La Réunion*, Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

PAYET Geneviève, 2001, « Quelle aide possible pour l'enfant de migrants victime de maltraitances? », in *Santé, société et cultures à l'île de la Réunion*, Karthala, pp. 91-97.

PAYET Geneviève, 2002, « Devenir femme après l'inceste : La Réunion », in Staudacher-Valliamée Gillette, *La femme et les sociétés pluriculturelles de l'Océan Indien*, SEDES, pp. 391-396.

PAYET-VENIN Reine-Marie, 1991, « Itinéraire de trois générations de femmes d'une famille réunionnaise. Une approche du changement social », Diplôme des Hautes Etudes des Pratiques Sociales, 172 p.

POURCHEZ Laurence, 2002, *Grossesse, naissance et petite enfance en société créole (Ile de La Réunion)*, Karthala, 423 p.

POURCHEZ Laurence, 2002, « L'alcoolisme au féminin à l'île de La Réunion », *Ethnologie française*, XXXII : 689-697.

POURETTE Dolorès, 2002, *Les violences envers les femmes en Polynésie française. Etude socio-anthropologique*, Laboratoire d'anthropologie sociale - Direction de la santé de Polynésie.

POURETTE Dolorès, 2003, « Des mots aux maux. Les violences conjugales en Polynésie française », *Gradhiva* 33 : 77-83.

RÉMY Bernard, 2000, *La délinquance à La Réunion, approche géographique dans un espace insulaire*, Paris, L'Harmattan.

Revue AKOZ, 2003, « Violences », n°18, février.

ROCHAIS Véronique, 2004, « Des stigmates aux confidences. Secrets gardés, secrets partagé ou comment dire le sida en Martinique », DEA d'anthropologie sociale, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris.

STAUDACHER-VALLIAMÉE Gillette, 2002, *La femme et les sociétés pluriculturelles de l'Océan Indien*, SEDES.

THIEBAUT Evelyne, 1982, « La violence à l'île de la Réunion : criminalité et interculturalité créole », thèse de médecine, Grenoble, 238 p.

TORIT Sylvie, 2001, « Les manifestations de violence », ODR, Documents n° 35.

VERGES Françoise, 2002, « De la prédation dans les relations hommes-femmes », in Staudacher-Valliamée Gillette, *La femme et les sociétés pluriculturelles de l'Océan Indien*, SEDES, pp. 143-150.

WELZER-LANG Daniel, 1992, *Arrête ! Tu me fais mal*, Montréal, VLB Editeur.

WIDMER Isabelle, 2003, « Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France à l'île de La Réunion, Enveff-Réunion », Rapport final, INED.

WOLF Eliane, 1989, *Quartiers de vie. Approche ethnologique des populations défavorisées de l'île de La Réunion*, ARCA / CIIRF – Université de La Réunion, 207 p.

YOULA Hélène, 2003, « La fabrique de violence », *Akoz*, 18 : 8-11.